

FPHN 2023

RÉALISER LE PROGRAMME 2030 GRÂCE À UN NOUVEAU CONTRAT SOCIAL

**GRAND GROUPE DES TRAVAILLEURS ET DES SYNDICATS
NOTE DE POSITION SECTORIELLE AU FORUM POLITIQUE DE HAUT NIVEAU**

#TIME FOR



**LE TEMPS PRESSE POUR
UN NOUVEAU CONTRAT SOCIAL**



#TIME FOR



**LE TEMPS PRESSE POUR
UN NOUVEAU CONTRAT SOCIAL**



TABLE DES MATIÈRES

A. Statut des ODD en cours de révision : des progrès limités et lents	4
ODD 6 : Accès universel à l'eau potable et aux services d'assainissement.....	5
ODD 7 : Accès à des services énergétiques fiables, durables et modernes, d'un coût abordable	6
ODD 9 : Infrastructures résilientes, industrialisation inclusive et durable et innovation.....	6
ODD 11 : Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables.....	7
ODD 17 : Partenariats pour la mise en œuvre du Programme 2030	8
B. Inverser la tendance : l'importance de l'ODD 8 et les syndicats	9
L'ODD 8 comme moteur du développement durable.....	10
ODD 6 : Un travail digne dans les secteurs de l'eau et de l'assainissement, une condition fondamentale pour garantir l'accès universel à des services publics de qualité.....	13
ODD 7 : Garantir l'inclusion et la protection des droits des travailleurs pour une transition énergétique efficace et juste pour les travailleurs et les communautés	16
ODD 9 : Des travailleurs qualifiés et exerçant pleinement leurs droits pour des industries et des technologies véritablement inclusives et durables.....	19
ODD 11 : Valoriser le travail essentiel des personnes qui assurent le fonctionnement des villes, un élément central dans la construction d'espaces urbains justes et vivables	23
ODD 17 : Le dialogue social au cœur de la transition vers des sociétés durables, inclusives et démocratiques	27
C. Conclusions et recommandations	29
D. Demandes syndicales au Forum politique de haut niveau 2023	31
E. Bibliographie et sources consultées	37

A.

**Statut des ODD en cours
de révision : des progrès
limités et lents**

L'incertitude et la complexité des crises multiples – conflits armés, inégalités, crise climatique, entre autres – à l'échelle mondiale ne cessent de s'accroître. Ces crises sont interdépendantes et se renforcent mutuellement, ce qui a un impact négatif sur les progrès accomplis en vue de la réalisation des objectifs de développement durable (ODD)¹.

Dans ce contexte, nous sommes appelés à renforcer l'engagement global en faveur du Programme 2030 et, en particulier, à avancer de manière décisive et urgente vers la réalisation des ODD qui font l'objet d'un examen cette année.

L'accès à l'eau potable et à l'assainissement (**ODD 6**), ainsi que le développement de sources d'énergie durables et à un coût abordable (**ODD 7**) et la construction de villes durables et inclusives (**ODD 11**) sont essentiels pour promouvoir le développement économique local, de même que pour réduire les inégalités et les risques auxquels sont exposées les personnes et les communautés, en particulier celles se trouvant déjà dans une situation de vulnérabilité. Il est également essentiel d'encourager l'innovation et de promouvoir une industrialisation et une infrastructure durables (**ODD 9**) afin de stimuler les économies, de générer de nouveaux emplois et de nouveaux revenus, tout en protégeant l'environnement. Enfin, le dialogue et les partenariats sont essentiels pour une mise en œuvre efficace (**ODD 17**) et pour assurer une transition dans le respect de la justice sociale et environnementale.

Malgré leur importance, les progrès réalisés jusqu'à présent ont été modestes et la situation s'est aggravée au cours des trois dernières années du fait de l'enchaînement ou de l'aggravation de différentes crises. Au rythme actuel, ces ODD seront loin d'être atteints d'ici 2030².

ODD 6 : Accès universel à l'eau potable et aux services d'assainissement

À l'heure actuelle, près d'un quart de la population mondiale n'a toujours pas accès à l'eau potable et près de la moitié n'a pas accès à des services d'assainissement fiables. Dans le même temps, près d'un tiers de la population ne dispose pas à domicile d'installations permettant de se laver les mains avec de l'eau et du savon. Si les tendances actuelles se maintiennent, d'ici 2030, 1,6 milliard de personnes n'auront pas accès à des sources d'eau potable et 2,8 milliards n'auront pas accès à des services d'assainissement adéquats. Pour atteindre l'objectif de l'accès universel, il faudrait multiplier par quatre le rythme des progrès observés entre 2015 et aujourd'hui³.

À l'exploitation intensive et à la pollution causées par l'industrie, l'agriculture et d'autres activités non durables, ainsi que des systèmes de gestion de l'eau et d'assainissement inadéquats, l'urbanisation croissante et la dégradation d'écosystèmes essentiels tels que les zones humides, s'ajoutent les menaces liées au changement climatique. Alors que de nombreuses régions du monde souffrent déjà de stress hydrique, la fonte des glaces et des glaciers s'accélère et des phénomènes extrêmes de plus en plus fréquents et intenses endommagent les infrastructures essentielles à l'approvisionnement en eau potable et à l'assainissement, entre autres⁴.

L'eau est un élément vital indispensable et un intrant crucial pour de nombreux processus de production. Il n'y a pas un seul ODD qui ne dépende pas, d'une manière ou d'une autre, de l'accès à l'eau. Les difficultés d'accès à l'eau et à l'assainissement creusent les inégalités, provoquent des maladies évitables et nuisent à la production de denrées alimentaires et d'énergie. D'autre part, en raison du manque d'accès à l'eau potable, de nombreuses femmes et jeunes filles doivent passer plusieurs heures par jour à assurer l'approvisionnement en eau de leur foyer, et ce dans le cadre des tâches de soins qui retombent bien souvent sur leurs épaules. Cette situation empêche les femmes d'exercer pleinement leurs droits et

¹ Nations Unies (2022).

² Nations Unies (2022).

³ Nations Unies (2022).

⁴ GIEC (2023).

accentue les inégalités entre les femmes et les hommes. On a observé, dans certains pays, que l'accès à l'eau potable en milieu rural avait un impact direct sur la réduction du travail des enfants⁵.

ODD 7 : Accès à des services énergétiques fiables, durables et modernes, d'un coût abordable

À ce jour, plus de 700 millions de personnes n'ont pas accès à l'électricité et 2,4 milliards de personnes utilisent encore des sources d'énergie inefficaces et polluantes pour cuisiner. Si les tendances actuelles restent inchangées, on estime que d'ici 2030, 679 millions de personnes n'auront toujours pas accès à l'électricité et qu'environ un quart de la population mondiale n'aura toujours pas accès à des sources d'énergie fiables pour cuisiner⁶.

L'accès à un approvisionnement en énergie fiable et de prix abordable est essentiel au fonctionnement de l'économie et au développement de la population. Le manque d'accès aggrave les inégalités et empêche la jouissance d'autres **droits** : exclusion et inégalité accrues sur le plan éducatif et numérique ; charge de travail accrue pour les personnes chargées du nettoyage et de la cuisine à la maison - dont la grande majorité sont des femmes et des filles ; limites au développement d'activités productives ; difficultés de transport et de mobilité ; problèmes de santé dus à l'utilisation de combustibles polluants, parmi bien d'autres aspects du quotidien. Un grand nombre des personnes qui n'ont pas accès à des sources d'énergie sûres se voient également exclues des services d'approvisionnement en eau et d'assainissement, ce qui a pour effet d'exacerber les inégalités et l'exclusion⁷.

Par ailleurs, malgré les progrès accomplis dans la **diversification de la matrice énergétique**, la part des énergies renouvelables dans la consommation totale d'énergie reste inférieure à 18 %. L'on observe, parallèlement, une réduction des flux financiers internationaux destinés à soutenir la mise en œuvre des énergies renouvelables dans les pays en développement. Les améliorations en termes d'**efficacité énergétique** sont également nettement en deçà du rythme nécessaire pour atteindre les objectifs de 2030. Si la tendance actuelle se maintient, les engagements internationaux visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) par l'intégration des énergies renouvelables et l'amélioration de l'efficacité seront loin d'être atteints. D'autant plus que certains pays européens envisagent un retour au charbon pour pallier la crise énergétique provoquée par la guerre en Ukraine.

ODD 9 : Infrastructures résilientes, industrialisation inclusive et durable et innovation

La pandémie a eu de graves répercussions sur les économies et l'emploi dans le monde entier. Après la crise de 2020, l'**industrie manufacturière** a lentement retrouvé ses niveaux d'avant la pandémie, cependant cette reprise présente des disparités. En termes d'**emploi**, un tiers des personnes qui travaillaient dans le secteur manufacturier au moment de la pandémie ont perdu leur emploi, ont subi une réduction de leur temps de travail ou de leur salaire, ou ont vu leurs conditions de travail se dégrader⁸.

Les **petites entreprises** industrielles - et les micro-, petites et moyennes entreprises (MPME) en général - ont été particulièrement touchées par la crise COVID, notamment en raison d'un accès limité aux ressources financières, de difficultés à s'adapter à la numérisation et d'une marge de manœuvre restreinte au niveau des chaînes d'approvisionnement ; les petites entreprises informelles ont eu du mal à accéder aux aides publiques⁹. Les aides financières constituent un facteur essentiel à l'heure de soutenir les petites entreprises, or on estime qu'entre 2021 et 2022, seul un tiers des petites entreprises ont pu bénéficier d'un prêt ou d'une ligne de crédit¹⁰.

⁵ OIT (2021a).

⁶ Nations Unies (2022)

⁷ AIE et autres (2022).

⁸ Nations Unies (2022).

⁹ OIT (2023a).

¹⁰ Nations Unies (2022).

L'accès à **Internet** s'est avéré crucial pour la survie de nombreuses petites entreprises pendant la crise. Il a aussi été déterminant pour les personnes qui ont dû s'adapter au télétravail, de même que pour assurer le maintien de l'accès à l'éducation¹¹. Actuellement, la majeure partie de la population est couverte par le haut débit mobile, qui constitue désormais le principal moyen d'accès à l'Internet. Toutefois, de nombreux pays connaissent des lacunes en termes de qualité ainsi que des angles morts, notamment dans les zones rurales des pays à faible revenu, où l'on estime que 17 % de la population n'avait pas accès à une telle couverture en 2021. Même lorsqu'une couverture est assurée, des obstacles à l'accès persistent en raison du coût des dispositifs et de la faible culture numérique d'une grande partie de la population, notamment chez les femmes et les personnes âgées¹². Les pays dotés d'une **industrie diversifiée et d'infrastructures solides** en matière de transport, de services et de connectivité Internet ont subi moins de préjudices et leur économie a connu une reprise plus rapide. En 2022, les secteurs de haute ou moyenne technologie ont atteint des niveaux de production proches de ceux de 2019.

S'agissant des **émissions mondiales de CO2**, après une baisse de 5,8 % en 2020, les émissions sont reparties à la hausse pour atteindre des niveaux plus élevés qu'en 2019, et ce, en dépit d'une amélioration globale de l'intensité énergétique depuis 2015¹³.

ODD 11 : Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables

La réalisation de cet objectif continue à poser un défi majeur. À l'heure actuelle, près d'un quart de la population urbaine mondiale (environ un milliard de personnes) vit dans des **bidonvilles et des établissements informels**. Les bidonvilles et établissements informels ont tendance à présenter des problèmes de logement, un accès insuffisant aux services tels que l'eau et l'assainissement, des problèmes de transport et un risque accru de catastrophes¹⁴. Ils sont également plus susceptibles d'être proches de sources de pollution, telles que les décharges¹⁵.

D'autre part, on estime que 99 % des personnes vivant dans des zones urbaines sont exposées au risque de respirer un air contaminé dépassant les limites de **qualité de l'air** fixées par l'Organisation mondiale de la santé (OMS). La pollution atmosphérique due aux transports, à l'industrie, à la production d'électricité ou à la combustion des déchets est à l'origine de 4,2 millions de décès prématurés par an, dont 91 % surviennent dans les pays à revenu faible ou intermédiaire¹⁶.

En ce qui concerne la **gestion des déchets solides municipaux**, à l'échelle mondiale, 82 % des déchets sont collectés et un peu plus de la moitié seulement sont gérés dans des installations contrôlées ; le reste finit dans des décharges¹⁷. L'absence d'une gestion appropriée dans ce domaine entraîne la pollution, contribue au réchauffement climatique et provoque des maladies ; les déchets plastiques constituent l'un des principaux facteurs de pollution et ont un impact considérable sur les océans¹⁸.

Seulement 37 % des villes sont desservies par les **transports publics**, ce qui signifie qu'à peine 52 % de la population urbaine a accès à un système de transport public adéquat¹⁹. Outre l'amélioration de la mobilité des personnes, un système de transport public efficace et bien conçu contribuerait à réduire les embouteillages et la pollution, ainsi qu'à rendre les villes plus accueillantes et plus sûres. En outre, seuls 45,2 % des habitants des villes ont accès à des **espaces publics** ouverts, tels que des places ou des parcs, dans un rayon de 400 mètres autour de leur lieu de résidence²⁰.

¹¹ ITU (2022).

¹² Nations Unies (2022).

¹³ Nations Unies (2022).

¹⁴ Nations Unies (2022).

¹⁵ Kaza, S. et autres (2018).

¹⁶ OMS (2023).

¹⁷ Nations Unies (2022).

¹⁸ PNUE (2021).

¹⁹ Considéré adéquat lorsque le lieu de résidence se trouve à moins de 500 mètres d'un réseau de bus ou de tramway, ou à moins de 1.000 mètres d'un réseau de ferry ou de train.

²⁰ Nations Unies (2022).

Pour ce qui est des **stratégies de réduction des risques de catastrophes**, depuis 2015, le nombre de pays où de telles stratégies ont été élaborées à l'échelon local a doublé, cependant des efforts supplémentaires sont nécessaires pour faire face aux risques croissants et cumulés²¹. À cet égard, le dernier rapport du GIEC (2023) note que, quel que soit le scénario futur, les risques et les impacts projetés augmenteront considérablement, en interagissant avec d'autres risques et en les exacerbant. Dans ce contexte, il faudra accroître considérablement les efforts et les flux financiers pour renforcer l'adaptation et la réduction des risques dans les pays qui seront les plus touchés²².

ODD 17 : Partenariats pour la mise en œuvre du Programme 2030

Selon les Nations Unies (2022), en 2021, les **flux d'APD** vers les pays à faible revenu ont augmenté de 3,3 % en termes réels par rapport à 2020. Cependant, le volume total d'APD équivaut à 0,33 % du revenu national brut (RNB) combiné des pays donateurs du Comité d'aide au développement, ce qui est nettement en deçà de l'objectif de 0,7 %. D'autre part, la pandémie a entraîné une augmentation de la **dette extérieure** insoutenable pour les pays à revenu faible et intermédiaire, toutes régions confondues, ce qui risque d'entraver considérablement les investissements dans les politiques sociales, économiques et environnementales²³.

S'agissant des moyens de mise en œuvre, l'**élaboration de données et de statistiques** reste essentielle à la mise en œuvre du Programme 2030, cependant, le financement pour le développement du secteur se trouve au point mort à la suite des coupes subies en 2020. Le manque de données fiables rend le suivi difficile et pose un problème de transparence et de responsabilité.

Enfin, la cible 16 de l'ODD 17 reconnaît l'importance pour les pays d'établir des partenariats entre les différentes parties prenantes afin d'assurer le suivi des progrès accomplis dans la mise en œuvre du Programme 2030 et de ses ODD. Partant des rapports préparés par les centrales syndicales nationales sur la mise en œuvre des ODD à l'échelon national, la CSI a toutefois relevé **le manque de transparence et l'absence de mécanismes de consultation et de dialogue avec les partenaires sociaux comme des problèmes persistants dans un grand nombre de pays**²⁴.

²¹ Nations Unies (2022).

²² GIEC (2023).

²³ OIT (2021e).

²⁴ Basé sur les rapports syndicaux de 13 pays : Argentine, Botswana, Grèce, Italie, Lettonie, Mali, Pays-Bas, Pakistan, Philippines, Sénégal, Somalie, Uruguay et Venezuela. CSI (2022b).

B.

**Inverser la tendance :
l'importance de l'ODD 8 et
les syndicats**

Chacun des aspects inhérents à la réalisation des ODD examinés suppose des opportunités et des défis du point de vue du travail, et il est donc essentiel de ne pas perdre de vue l'esprit de l'ODD 8 sur le travail décent pour éviter que les efforts – nécessaires et urgents – visant à progresser sur chacune des cibles ne nuisent aux opportunités pour les travailleurs ou à leurs conditions de travail. Aussi, les efforts visant à garantir des conditions de travail décentes dans les secteurs concernés auront également un impact direct sur l'efficacité des politiques et des mesures mises en œuvre pour atteindre les autres ODD.

L'ODD 8 comme moteur du développement durable

Au vu de la situation décrite ci-dessus et des projections inquiétantes, il est impératif d'accélérer les mesures dans toutes les dimensions du Programme 2030 et des ODD. En ce sens, bien que chacun des 17 objectifs qui composent le Programme 2030 revêtent une importance égale, l'ODD 8 occupe, aux yeux des syndicats, une place particulièrement importante du fait de sa nature multidimensionnelle et de son rôle de catalyseur pour l'accélération des progrès sur les autres ODD, en particulier les cibles relatives à l'innovation, à la diversification de la production, à la durabilité environnementale et au travail décent.

Encadré 1 : Priorités syndicales pour les cibles de l'ODD 8

8.2. Atteindre des niveaux plus élevés de productivité économique par le biais de la diversification, de la mise à niveau technologique et de l'innovation, notamment en se concentrant sur les secteurs à forte intensité de main-d'œuvre et à haute valeur ajoutée.

8.3. Promouvoir des politiques axées sur le développement qui soutiennent les activités productives, la création d'emplois décents, l'esprit d'entreprise, la créativité et l'innovation, et qui encouragent la formalisation et la croissance des micro-, petites et moyennes entreprises, notamment par le biais de l'accès aux services financiers.

8.4. Améliorer progressivement la production et la consommation mondiales efficaces des ressources d'ici à 2030 et viser à découpler la croissance économique de la dégradation environnementale, conformément au Cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durables, en commençant par les pays développés.

8.5. D'ici à 2030, réaliser le plein emploi productif et un travail décent pour toutes les femmes et tous les hommes, y compris les jeunes et les personnes handicapées, ainsi que l'égalité de rémunération pour un travail de valeur égale.

La Confédération syndicale internationale (CSI) a mis au point son propre outil pour suivre les progrès en vue de la réalisation de l'ODD 8 : Il s'agit de l'outil de suivi de la mise en œuvre de l'ODD 8 (en anglais « *SDG 8 Global Monitor* ») En se basant sur un indicateur composite, cet outil permet d'évaluer les progrès ou les reculs dans les différentes dimensions que recouvre l'ODD 8, d'établir des comparaisons entre régions et pays, et d'identifier des corrélations avec d'autres indicateurs du Programme 2030.

Encadré 2 : L'indicateur composite de l'ODD 8 de la CSI en quelques mots²⁵

- L'indicateur composite de l'ODD 8 montre l'aspect central de la dimension sociale et du travail au sein du Programme 2030.
- Il porte sur 149 pays, soit plus de 98 % de la population mondiale.
- Il est établi à partir d'une sélection d'indicateurs pertinents, fiables et disponibles, récoltés auprès de sources internationales officielles.
- Il est calculé à partir de quatre sous-domaines :
 1. le bien-être économique, qui comprend des indicateurs sur les performances économiques, le développement des marchés financiers, le niveau de vie et les inégalités ;
 2. la qualité de l'emploi, qui comprend des indicateurs sur les performances du marché du travail, la part des revenus du travail et les travailleurs pauvres ;
 3. qui comprend des indicateurs sur l'exposition des travailleurs aux risques, la sous-protection et l'exclusion ; et
 4. les droits des travailleurs, qui comprend des indicateurs sur les violations des droits fondamentaux au travail.

Résultats du Global Monitor de la CSI sur l'ODD 8

La version 2023 de l'indice de l'ODD 8 couvre 150 pays correspondant à plus de 98 % de la population mondiale. L'indicateur composite pour l'ODD 8 est calculé comme la moyenne de quatre indicateurs composites : bien-être économique, qualité de l'emploi, vulnérabilité de l'emploi et droits du travail. Sa valeur est comprise entre 70 et 130, où 100 correspond à la moyenne mondiale. La répartition géographique et par niveaux de revenus à l'échelle mondiale pour l'année 2023 est présentée dans le tableau suivant :

Encadré 3. Indicateur composite par région et catégorie de revenu Année 2023

	Nombre de pays	Bien-être économique	Qualité de l'emploi	Vulnérabilité de l'emploi	Droits des travailleurs	Indice de l'ODD 8
Régions des Nations						
Asie	22	100.3	100.9	98.7	85.0	96.2
Europe	36	111.3	104.1	116.8	118.6	112.7
Amérique latine et Caraïbes	23	95.6	100.3	97.3	104.1	99.3
Afrique du Nord	6	94.9	72.5	94.2	80.6	85.6
Amérique du Nord	2	112.4	107.0	119.2	102.0	110.1
Océanie	3	110.0	108.2	98.8	109.8	106.7
Afrique subsaharienne	42	83.5	92.1	77.8	96.8	87.5
Asie de l'Ouest	16	101.3	90.2	100.5	86.5	94.6
Catégories de revenus						
Faibles	26	80.3	88.4	72.1	92.1	83.2
Intermédiaires de la tranche inférieure	40	91.4	94.1	88.0	89.8	90.8
Intermédiaires de la tranche supérieure	39	98.0	95.1	102.5	98.0	98.4
Élevés	45	113.3	106.3	115.5	115.3	112.6

Source : CSI, Calculs propres de l'indicateur composite de l'ODD 8.

²⁵ Voir les détails de la méthodologie CSI (2020b).

Comme on peut le constater, l'Afrique du Nord et l'Afrique subsaharienne sont les régions qui obtiennent les scores les plus bas, avec une différence d'environ 25 points par rapport à l'Europe et à l'Amérique du Nord. L'Asie et l'Asie de l'Ouest obtiennent également des résultats inférieurs à la moyenne et des résultats particulièrement médiocres dans le domaine des droits des travailleurs. L'Amérique latine se situe elle aussi en dessous de la moyenne, mais dans ce cas, l'indicateur est affecté par une performance particulièrement faible dans le domaine du bien-être économique. Si l'on examine la répartition par niveau de revenu, on constate qu'il existe des différences considérables entre les pays à faible revenu et les pays à revenu élevé, avec un écart d'environ 30 points.

Une comparaison des mesures successives de l'indicateur montre que les pays à revenu élevé ont amélioré leur résultat global, en s'écartant positivement de la moyenne mondiale, tandis que les pays à faible revenu et à revenu intermédiaire de la tranche inférieure ont vu leur situation se dégrader, en s'écartant négativement de la moyenne mondiale. Sur le plan régional, l'Europe et l'Amérique du Nord ont enregistré la plus forte amélioration de leur indicateur global, tandis que l'Afrique du Nord a vu sa situation se dégrader. Ces données révèlent un élargissement progressif des écarts.

Encadré. Indicateur composite par région et par catégorie de revenu (2021, 2022, 2023).

	2021	2022	2023
Régions des Nations			
Asie	97.18	95.7	96.2
Europe	108.38	112.55	112.7
Amérique latine et Caraïbes	99.18	96.86	99.3
Afrique du Nord	91.26	87.53	85.6
Amérique du Nord	107.35	110.04	110.1
Océanie	106.25	104.40	106.7
Afrique subsaharienne	92.80	86.93	87.5
Asie de l'Ouest	94.38	94.49	94.6
Catégories de revenus			
Faibles	90.70	83.7	83.2
Intermédiaires de la tranche inférieure	94.35	90.05	90.8
Intermédiaires de la tranche supérieure	98.28	96.96	98.4
Élevés	107.39	111.65	112.6

Source : CSI, Calculs propres de l'indicateur composite de l'ODD 8.

Malgré la fracture qui se dessine clairement entre le Nord et le Sud, il ne faut pas en déduire pour autant que les pays à hauts revenus connaissent le plein emploi et le travail décent. L'analyse des différentes composantes montre que la croissance économique ne suffit pas à elle seule à prévenir les inégalités ; l'absence de salaires adéquats et le manque d'inclusion dans le marché du travail restent des obstacles majeurs à la qualité de l'emploi dans de nombreux pays, au même titre que l'exposition des travailleurs aux risques et le manque de protections. Bien que les pays à revenu élevé aient obtenu de meilleurs résultats que la moyenne sur le plan des droits des travailleurs, la crise a entraîné des restrictions des libertés et des violations des droits des travailleurs dans le monde entier, et ce même au sein des économies les plus développées. Parmi ces atteintes figurent les violations et le non-respect des normes du travail, les licenciements injustifiés, la réduction des heures de travail et des salaires, ainsi que le non-respect des normes de santé et de sécurité sur le lieu de travail²⁶.

²⁶ OIT (2021c)

Les données les plus récentes de l'OIT et de l'ONU²⁷ ainsi que du Global Monitor de la CSI, fournissent des preuves irréfutables des énormes défis à relever pour atteindre l'ODD 8 : violations persistantes des droits des travailleurs, plus de la moitié de la population mondiale dépourvue de protection sociale, près de deux milliards de personnes occupant des emplois informels, des disparités qui ne se résorbent pas.

Dans le même temps, de par ses cibles relatives à la protection des travailleurs, au travail décent, à la protection sociale, à l'égalité hommes-femmes au travail et à la croissance inclusive et écologiquement durable, l'ODD 8 est crucial pour relever les défis sociaux et économiques structurels qui sont à l'origine des multiples crises auxquelles l'humanité se trouve confrontée, ainsi que pour faire avancer le Programme 2030 et servir de catalyseur en vue de la réalisation des autres ODD.

Par conséquent, il est nécessaire que l'ODD 8 occupe une place centrale dans la Décennie d'action pour la réalisation des ODD, comme l'a proposé la CSI dans sa campagne #timefor8.

L'analyse des corrélations entre les progrès réalisés dans le cadre de l'ODD 8 et certains des indicateurs des ODD examinés - 7, 9 et 11 - montre que, dans presque tous les cas, une amélioration de l'indicateur composite de l'ODD 8 se traduit par une amélioration des autres indicateurs²⁸.

ODD 6 : Un travail digne dans les secteurs de l'eau et de l'assainissement, une condition fondamentale pour garantir l'accès universel à des services publics de qualité

La gestion des services d'eau et d'assainissement est une activité à forte intensité de main-d'œuvre, qui ne bénéficie pas toujours de conditions de travail compatibles avec un travail décent.

Dans le secteur de l'**assainissement** en particulier, une grande partie de la main-d'œuvre travaille de manière informelle, sans protection ni droits, notamment dans le domaine du nettoyage des fosses septiques, des égouts, des toilettes ou des latrines²⁹. Il s'agit d'un travail **faiblement rémunéré et peu visible**, souvent exercé par des personnes issues de catégories traditionnellement discriminées et par des femmes³⁰. Outre l'**exposition aux risques** chimiques et biologiques, les caractéristiques du travail que ces personnes effectuent renforcent la stigmatisation et la discrimination dont elles font l'objet³¹.

La main-d'œuvre du secteur comprend également des personnes travaillant dans le secteur public et dans des entreprises privées, qui sont plus susceptibles de bénéficier de la couverture des droits du travail inscrits dans le cadre juridique existant. Malgré cela, les données disponibles montrent qu'il existe des disparités entre le secteur privé et le secteur public : à titre d'exemple, les salaires ont tendance à être plus bas dans le secteur privé que dans le secteur public, alors que le recours à la sous-traitance, la réduction des effectifs et les obstacles à la syndicalisation sont fréquents³².

²⁷ Nations Unies (2022) et OIT (2023b)

²⁸ Voir <https://www.ituc-csi.org/odd-8-un-nouveau-contrat-social-pour-une-reprise-et-une-resilience-riches-en-emplois>

²⁹ Banque mondiale et autres (2019).

³⁰ WaterAid (2019).

³¹ Equal times (2014).

³² ISP (2022), Kishimoto, S. et autres (2014)

Quelques lignes d'action à suivre

Il est impératif de redoubler d'efforts pour garantir le **droit humain universel à l'eau potable et aux services d'assainissement**. La pandémie a clairement mis en évidence la situation particulièrement vulnérable des ménages dépourvus d'installations adéquates ; l'enchaînement et l'aggravation possible des crises futures appellent à agir d'urgence pour universaliser l'accès et améliorer la qualité des services et des infrastructures, ce qui inclut nécessairement les conditions de travail des personnes travaillant dans le secteur.

Le **droit à disposer d'installations adéquates sur le lieu de travail**, tel que stipulé dans les normes internationales du travail (NIT)³³, doit être garanti, y compris pour les personnes travaillant dans les transports, à ciel ouvert ou de manière informelle ; il convient de prendre en compte les besoins spécifiques des femmes, des hommes, des personnes ayant d'autres identités de genre ou des personnes handicapées.

Il est essentiel de prévoir des mécanismes de **dialogue social étendus pour garantir une gestion publique démocratique** des services d'eau et d'assainissement. L'expérience a montré que lorsque la gestion est privatisée, lorsque l'eau est traitée comme une marchandise ou comme un actif financier, le droit humain à l'eau et à l'assainissement est mis en danger, les inégalités en matière d'accès pour les secteurs les plus pauvres s'aggravent et la durabilité de l'eau et de l'assainissement est compromise³⁴.

L'extension de la couverture des services publics d'eau et d'assainissement doit être l'occasion de **rendre digne et de valoriser le travail** des personnes qui travaillent déjà dans le secteur, en plus de la création de nouveaux emplois, de l'amélioration des investissements et de la mise en œuvre de mesures qui **tiennent compte de la dimension de genre** et qui respectent les critères d'une **transition juste**, au sens des Principes directeurs de l'OIT³⁵.

Il est fondamental de reconnaître la **nature essentielle** du travail effectué par les employés des services publics d'eau et d'assainissement, que ce soit dans le secteur public, privé ou informel, et de leur garantir des **conditions de travail décentes : salaires décents, conditions de santé et de sécurité, formation adéquate, droit de s'organiser et de participer** aux processus de décision. Il convient de noter que la Conférence internationale du travail a reconnu récemment la sécurité et la santé au travail comme l'un des cinq principes et droits fondamentaux au travail³⁶.

Contribution des syndicats à la réalisation des cibles de l'ODD 6

À travers le monde, les organisations syndicales liées aux secteurs de l'eau et de l'assainissement mènent des actions qui contribuent considérablement à la réalisation des objectifs de l'ODD 6. Par exemple, la création de l'Institut universitaire de l'eau et de l'assainissement par le syndicat SGBATOS à Buenos Aires, en Argentine, ou l'implication des syndicats dans la gestion et le contrôle de la société des eaux de Paris.

³³ Au moins 10 conventions et 18 recueils de directives pratiques de l'OIT pour différents secteurs font référence à l'accès à l'eau, à l'assainissement et à l'hygiène sur le lieu de travail.

³⁴ Heller, L. (2021) et Arrojo Agudo, P. (2021).

³⁵ OIT (2015a).

³⁶ "La Conférence internationale du Travail ajoute la sécurité et la santé aux Principes et droits fondamentaux au travail". OIT, 10 juin 2022.

Voir https://www.ilo.org/global/about-the-ilo/newsroom/news/WCMS_848134/lang--fr/index.htm

Encadré 5. Buenos Aires, Argentine : la formation des travailleurs et des acteurs sociaux pour améliorer la gestion des services d'eau et d'assainissement

Le Sindicato del Gran Buenos Aires de Trabajadores de Obras Sanitarias (SGBATOS) représente les travailleurs d'AySA, une entreprise privatisée en 2006, qui fournit de l'eau potable et des services d'assainissement dans l'Aire métropolitaine de Buenos Aires (AMBA).

L'AMBA couvre une superficie de 3.363 km² et une population de près de 15 millions d'habitants, dont seulement 11 millions ont accès à l'eau potable et neuf millions à l'assainissement³⁷; cette couverture est inférieure à la moyenne nationale, principalement en raison de la concentration d'établissements informels, où la couverture atteint à peine 11,6 % et 2,5 % de la population respectivement³⁸.

Le SGBATOS est fortement engagé dans l'amélioration de la qualité et l'extension des services, et a toujours mis l'accent sur la formation du personnel de l'entreprise. En 2021, l'organisation a fait un saut qualitatif avec la création de l'Institut universitaire de l'eau et de l'assainissement (Instituto Universitario del Agua y el Saneamiento, IUAS).

Dans le cadre de l'IUAS, le syndicat met en œuvre des programmes de formation sur les questions de santé et de sécurité, les systèmes de gestion de l'eau et de l'assainissement, la protection de l'environnement, l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses effets, en ciblant à la fois les personnes travaillant formellement dans le secteur et les personnes impliquées dans les associations de quartier, les coopératives et d'autres syndicats. Par exemple, des formations destinées aux coopératives participant aux programmes du ministère du Développement social.

Le syndicat œuvre également aux côtés de l'entreprise pour développer des projets tels que l'installation de panneaux photovoltaïques dans les stations d'épuration et la production de biogaz à partir des boues d'épuration.

Le syndicat est également activement impliqué dans le dialogue social avec l'entreprise et le gouvernement. Il participe notamment à des forums tels que la table ronde nationale sur l'eau et le cabinet national élargi sur le changement climatique.

Source : ISP (2022b).

Encadré 6. Paris, France : gestion publique de l'eau avec la participation des syndicats

À Paris, les syndicats sont représentés au sein du conseil d'administration de la société Eau de Paris, qui est chargée de l'approvisionnement en eau potable de la ville.

L'entreprise a été remunicipalisée en 2010. Depuis lors, des investissements considérables ont été réalisés pour l'entretien et l'amélioration du réseau d'approvisionnement et le montant de la facture d'eau a été réduit de 8 % pour les usagers.

L'entreprise a en outre créé l'« Observatoire parisien de l'eau », un organisme qui encourage la participation des parties prenantes : entreprises locales, travailleurs, consommateurs et représentants de la société civile.

Source : ISP et CGLU (2021).

³⁷ Voir <https://www.aysa.com.ar/Quienes-Somos/nuestros-numeros>

³⁸ Gouvernement d'Argentine (2021).

ODD 7 : Garantir l'inclusion et la protection des droits des travailleurs pour une transition énergétique efficace et juste pour les travailleurs et les communautés

Le premier rapport mondial de l'Agence internationale de l'énergie (AIE) **sur l'emploi dans le secteur de l'énergie**³⁹ montre que la reprise de l'emploi dans le secteur de l'énergie après la crise COVID a été portée, en grande partie, par la croissance des énergies propres⁴⁰, qui emploient plus de la moitié des personnes travaillant dans le secteur de l'énergie. Si l'emploi dans le secteur des énergies fossiles a également augmenté au cours de ces deux dernières années, le rebond a été moins important et s'est surtout concentré dans le secteur du gaz, alors que le charbon a connu un recul important.

Au-delà des emplois créés ou perdus, la transformation de la matrice énergétique impliquera, entre autres, la **requalification** des personnes travaillant dans le secteur fossile ; elle impliquera également la **formation et la création de certifications** pour répondre à la demande de nouveaux profils professionnels, dont beaucoup sont hautement qualifiés. Les **écarts de compétences et les transferts géographiques et temporels** entre les pertes d'emploi et les nouvelles demandes constituent des défis majeurs, tant pour l'efficacité de la transformation que pour la garantie d'une transition équitable pour la main-d'œuvre et les communautés concernées.

Il convient de prêter attention aux **conditions de travail dans le cadre des nouveaux postes créés**. En effet, alors que les conditions de travail dans le secteur de l'énergie sont souvent conformes aux exigences légales, ce n'est pas nécessairement le cas pour les nouveaux postes. Outre le contrôle des conditions de travail, il est essentiel de définir correctement les catégories de travail et l'enregistrement syndical correspondant afin de garantir la représentativité dans les processus de **dialogue social** avec les partenaires sociaux.

Quelques lignes d'action à suivre

L'accès universel à des sources d'énergie à prix abordable, sûres et modernes est un enjeu qui relève de la **justice sociale**, dans la mesure où sa réalisation est fondamentale pour combler les inégalités structurelles qui se sont creusées ces dernières années. De même, pour des raisons écologiques et économiques, la transition vers des matrices plus propres ne peut être remise à plus tard. Il s'agit par ailleurs d'une question de **justice environnementale** car, en plus d'être la principale cause du réchauffement climatique, les formes dominantes de production d'énergie génèrent une variété d'impacts, tels que l'utilisation excessive de l'eau, la pollution par des substances dangereuses ou le déplacement de communautés et d'activités productives traditionnelles, ce qui entraîne fréquemment des conflits avec la population locale⁴¹.

Il est essentiel de **supprimer les subventions aux combustibles fossiles et de réduire drastiquement et d'urgence leurs émissions** aux niveaux qui s'imposent pour atteindre l'objectif de 1,5 °C convenu au niveau international. Il est également essentiel d'**accroître le financement et le soutien aux énergies renouvelables** afin de réduire les émissions et les impacts, sans toutefois perdre de vue les défis écologiques et sociaux liés à la mise en œuvre de nouvelles sources d'énergie.

Aussi faut-il veiller à ce que le processus de transformation du système énergétique à tous les stades – production, distribution et consommation – prenne en compte les principes d'une transition juste, avec la participation la plus large possible des collectivités et des populations concernées, dans un processus de véritable **démocratisation de l'accès et de la gestion** de l'énergie.

³⁹ Agence internationale de l'énergie, AIE (2022).

⁴⁰ D'une manière générale, l'AIE classe au nombre des emplois liés à l'énergie propre la production à partir de sources renouvelables et de combustibles fossiles et nucléaires équipés de dispositifs de captage et de stockage du carbone ; l'efficacité énergétique et l'électrification des bâtiments, de l'industrie et des transports – sous réserve d'exceptions ; ainsi que l'approvisionnement en carburants à faible taux d'émission - biocarburants liquides, biogaz et carburants à base d'hydrogène.

⁴¹ OIT (2021e).

En ce sens, le **dialogue social** entre les acteurs du monde du travail doit se trouver au cœur du processus décisionnel, attendu que la résolution des problèmes liés à l'emploi constitue l'un des aspects essentiels pour rendre possible la transition énergétique. Conformément aux **lignes directrices de l'OIT pour une transition juste**⁴², les politiques industrielles, sectorielles et énergétiques doivent inclure des mesures afférentes au développement des capacités et à la protection des droits des travailleurs, ainsi que promouvoir la création d'emplois décents dans le secteur des énergies renouvelables et dans d'autres secteurs émergents.

Une transition juste implique également l'**intégration de la dimension de genre**, à la fois en termes d'accès à des sources d'énergie fiables et modernes, de participation des femmes à la prise de décision en matière de gestion de l'énergie et d'inclusion de celles-ci sur le marché du travail dans le cadre du processus de transformation.

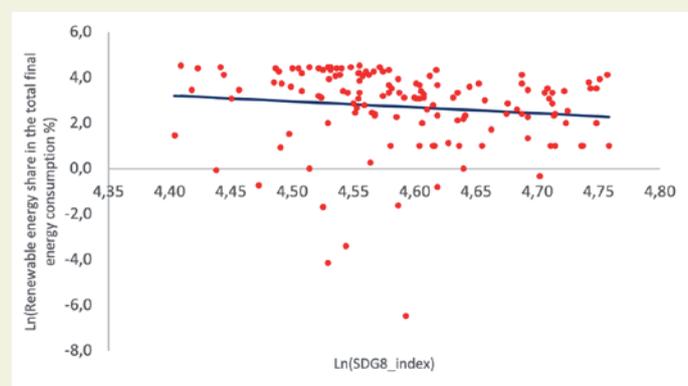
Il est important que les futures révisions des **Contributions déterminées au niveau national (CDN)**, en tant qu'obligation au titre de l'Accord de Paris, intègrent des mesures de transition juste conformes aux Principes directeurs de l'OIT. Une étude menée en 2020 par la Confédération syndicale internationale (CSI) a montré que sur les 52 CDN examinées, seulement 10 mentionnaient la transition juste et 15 le dialogue social⁴³.

Enfin, il est essentiel que les personnes travaillant dans le secteur obtiennent l'assurance que la transition énergétique n'entraînera pas leur exclusion ou une détérioration de leurs conditions de travail, faute de quoi il sera très difficile de les impliquer et de les engager dans le processus. Il est également important que les communautés concernées puissent visualiser l'**opportunité qu'elles ont de bénéficier de la transformation**, en générant des possibilités locales de formation et d'emploi qui prennent en compte les **femmes** et les **jeunes**, et en favorisant l'**articulation avec le tissu productif local**, comme les micro-, petites et moyennes entreprises (**MPME**) et les initiatives de l'économie sociale et solidaire (**ESS**), notamment.

Il est essentiel de **faire progresser et de consolider les différentes cibles de l'ODD 8**, en particulier celles relatives au travail décent, aux conditions de travail et au soutien aux petites entreprises, dans le cadre de la stratégie visant à favoriser la réalisation des cibles de l'ODD 7.

L'**indicateur composite de l'ODD 8** mis au point par la CSI montre que, dans le modèle de production actuel, une amélioration de l'ODD 8 implique une contrepartie en ce qui concerne l'ODD 7 (énergie durable). Dans le cadre de la décarbonation de l'énergie et de l'industrie, des politiques proactives doivent être mises en œuvre pour garantir une transition qui n'exclut pas les travailleurs et leurs communautés. Dans ce modèle, il existe en outre un lien direct entre la croissance économique et les émissions de CO₂, de sorte que des progrès plus ambitieux doivent être accomplis en ce qui concerne l'ODD 8, qui vise à dissocier la croissance du PIB de la dégradation environnementale (cible 8.4).

Graphique 1 : Indicateur composite de l'ODD 8 et de la part des énergies renouvelables dans la consommation totale d'énergie.



⁴² OIT (2015a).

⁴³ CSI (2020a).

Contributions des syndicats à la réalisation des cibles de l'ODD 7

Des exemples nous parviennent de différentes régions du monde de mesures prises par les organisations syndicales qui contribuent positivement à la réalisation de l'ODD 7. Parmi eux, citons notamment le projet de la Fédération allemande des syndicats (DGB) qui vise à garantir une transition juste dans les régions qui seront touchées par l'élimination progressive du charbon, le programme de transition juste de la Confédération des syndicats sud-africains (COSATU) ou encore la formation technique à l'énergie solaire dispensée aux travailleuses indépendantes en Inde par la SEWA (Self-Employed Women's Association).

Encadré 7. Allemagne : transition juste dans les zones d'extraction du charbon

Revierwende est le nom d'un projet lancé en 2021 par la Fédération allemande des syndicats (DGB) pour soutenir une transition juste dans les régions touchées par l'abandon progressif de l'exploitation du charbon et de la production d'énergie à partir du charbon. Ses principaux objectifs sont de renforcer la participation des travailleurs au développement inclusif des anciens bassins houillers et de faciliter le transfert de connaissances et de bonnes pratiques entre les régions.

Il s'agit d'un projet intersectoriel et interrégional auquel participent les principales régions houillères du pays. Le projet a pour axes principaux le transfert de connaissances, le travail en réseau et la sensibilisation du public ; la formation pour améliorer les compétences de la main-d'œuvre locale – en particulier des jeunes – ainsi que des membres des syndicats et des comités d'entreprise ; et la fourniture d'une assistance-conseil pour l'élaboration et la mise en œuvre des politiques régionales.

Toutes les activités sont conçues pour maintenir l'accent sur le travail décent et garantir la couverture des conventions collectives pour tous les travailleurs.

Cette initiative a d'ores et déjà contribué à étendre la portée de l'action des syndicats à d'autres organisations gouvernementales, commerciales et sociales œuvrant à la restructuration régionale dans le cadre d'un processus de transition équitable vers la sortie du charbon. Elle a également permis de mettre en place des formations interrégionales pour permettre le transfert d'expériences⁴⁴.

Source : Commission européenne (2023).

⁴⁴ Pour l'instant, le projet est toujours actif, cependant la crise énergétique actuelle et les politiques mises en œuvre dans le pays pour y remédier pourraient entraîner des changements (Commission européenne, 2023).

Encadré 8. Afrique du Sud : plan syndical de transition juste pour les travailleurs du charbon, des transports et de l'agriculture

En Afrique du Sud, la Confédération des syndicats sud-africains (COSATU) a élaboré, en collaboration avec les organisations affiliées, un « plan de transition juste » pour les travailleurs liés à la chaîne de valeur de l'énergie charbonnière, de l'agriculture et des transports.

Le plan propose notamment des éléments pour soutenir les syndicats dans l'élaboration des politiques et pour promouvoir le recours à la négociation collective afin de garantir que les travailleurs et leurs syndicats participent activement à la transformation radicale de l'économie.

Le plan se base sur le cadre politique du COSATU sur le changement climatique de 2011, qui identifie les principes généraux d'une transition juste. En outre, l'initiative est un point de départ pour de futures discussions et négociations dans le monde du travail et générera d'autres recherches sur les défis de la transition pour différents secteurs et contextes.

Les cinq principales demandes du COSATU pour une transition juste sont : des politiques axées sur la création d'emplois et la durabilité, un revenu de base universel, la requalification et l'amélioration des compétences, la redistribution des terres, la fin de l'austérité et un cadre macroéconomique juste pour relever le défi du changement climatique.

Source : COSATU (2022).

Encadré 9 : Gujarat, Inde : les travailleuses du sel formées aux techniques solaires

En 2022, l'association indienne des travailleuses indépendantes SEWA (Self-Employed Women's Association), une organisation qui regroupe près de deux millions de femmes dans 18 États du pays, a lancé, en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et ReNew Power, la principale entreprise d'énergie renouvelable du pays, l'initiative « Project Surya ». Cette initiative a pour vocation de former des femmes à faibles revenus travaillant dans les salines de la région de Rann Kutch, dans le Gujarat, en tant que techniciennes en énergies renouvelables.

Ce programme de formation vise à préparer un millier de femmes à participer à la transition vers les énergies propres dans des régions en proie à de graves pénuries en matière de couverture énergétique. Il pourrait en outre leur permettre d'améliorer considérablement leurs revenus et leurs conditions de travail.

Source : Nations Unies, Inde (2022).

ODD 9 : Des travailleurs qualifiés et exerçant pleinement leurs droits pour des industries et des technologies véritablement inclusives et durables

Comme on le voit, la reprise de l'industrie après la pandémie s'est opérée de manière inégale et n'a pas été accompagnée d'une création d'emplois. De fait, dans la plupart des pays, l'emploi n'a pas encore atteint les niveaux d'avant la pandémie⁴⁵. Dans un contexte mondial incertain, le système productif dans son ensemble se voit lourdement affecté, en particulier les micro-, petites et moyennes entreprises (MPME), qui emploient les deux tiers de la main-d'œuvre mondiale. En outre, les salaires perdent de leur pouvoir d'achat face à l'inflation, les inégalités se creusent et les déficits de travail décent s'accroissent.

⁴⁵ OIT (2023b).

La reprise après la pandémie aurait pu être l'occasion de transformer le système productif et de créer des emplois de qualité. Cependant, dans presque tous les pays, les stratégies de relance ont renforcé **le soutien aux secteurs polluants** qui ne se caractérisent pas nécessairement par de bonnes conditions de travail, cependant que de nombreux pays poursuivent **l'expansion des activités extractives, avec une faible intégration des chaînes de production, une faible création d'emplois et une faible valeur ajoutée**⁴⁶.

L'indicateur composite de l'ODD 8 mis au point par la CSI montre qu'il existe une corrélation positive avec les indicateurs de l'ODD 9, tels que l'augmentation de la valeur ajoutée de la production.

En termes d'avancées technologiques, **l'innovation dans le secteur numérique** évolue particulièrement rapidement. Cependant, dans le format actuel du secteur, la relance de l'emploi se limite à l'offre d'emplois très spécialisés au sein d'un petit nombre d'entreprises technologiques. En outre, l'intégration de la technologie numérique entraîne **une externalisation et une sous-traitance**

accrues, au détriment des droits, de la sécurité de l'emploi et des salaires. Dans beaucoup de pays, les syndicats n'ont pas accès aux possibilités et aux ressources nécessaires pour négocier les conditions d'introduction des nouvelles technologies⁴⁷.

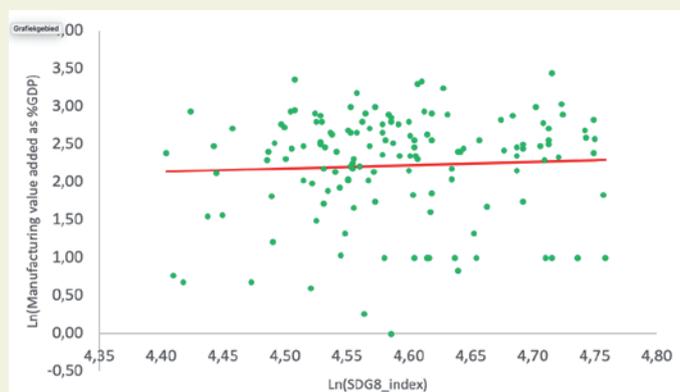
Quelques lignes d'action à suivre

Les **investissements publics dans des infrastructures vertes** et résilientes pour faire face aux impacts à long terme du changement climatique, ainsi que la **diversification et l'écologisation de l'industrie**, pourraient constituer des moteurs importants pour la création d'emplois et contribuer, dans le même temps, à réduire les impacts environnementaux et à rendre l'économie et la société plus fortes et plus résilientes⁴⁸. Pour que cela soit effectivement possible, il est essentiel que ce processus soit conforme à l'ODD 8, afin de garantir que la transformation se traduise par des opportunités accrues pour les MPME et par l'amélioration des conditions de travail pour les milliards de personnes qui se voient actuellement confrontées toutes sortes de pénuries dans le domaine du travail.

Parmi les mesures à prendre, il est notamment important d'accroître la participation des organismes publics à l'attribution des crédits, au soutien à la recherche et au développement technologique. Il est également essentiel de soutenir les **micro-, petites et moyennes entreprises** afin d'améliorer leur accès aux financements et aux programmes d'assistance, ainsi que de promouvoir **la formalisation de l'économie** conformément aux principes énoncés dans la Recommandation 204⁴⁹ de l'OIT sur la transition de l'économie informelle à l'économie formelle, y compris les initiatives de **l'économie sociale et solidaire (ESS⁵⁰)** et en tenant compte des besoins spécifiques des femmes, des jeunes et des migrants.

D'autre part, la garantie d'un travail décent est directement liée à une plus grande **valeur ajoutée dans la production** et contribue à des systèmes de protection sociale plus solides et mieux à même de répondre

Graphique 2 : Indicateur composite de l'ODD 8 et de la valeur ajoutée manufacturière en pourcentage du PIB.



⁴⁶ OIT (2021e).

⁴⁷ CSI (2022e).

⁴⁸ CSI (2022c).

⁴⁹ OIT (2015b).

⁵⁰ CSI (2022a).

aux défis futurs. De même, un système de production diversifié dans lequel **des unités de production de différentes échelles s'articulent et se complètent** offrira une plus grande plasticité, une meilleure adaptabilité et une plus grande résilience face à d'éventuelles crises futures. Il s'agit notamment de concevoir, de coordonner et de mettre en œuvre des politiques visant à **décarboner l'industrie**, à réduire la **dépendance à l'égard des importations** dans des secteurs clés tels que l'alimentation et l'énergie, et à accroître le contenu en **valeur ajoutée des exportations de produits primaires**.

L'**innovation technologique** est un aspect central de la transformation. L'intégration des nouvelles technologies progresse rapidement dans tous les secteurs et dans tous les domaines de l'activité humaine, en particulier l'innovation dans le secteur numérique. Cependant, les **bénéfices se concentrent** entre les mains d'un groupe restreint d'entreprises et l'impact des avancées technologiques est inégalement réparti en fonction de la position des pays dans les chaînes de production mondiales⁵¹. Par ailleurs, les avantages qu'ils pourraient apporter à la société dans son ensemble ne sont toujours pas réalisés ; par exemple, les progrès sont plus lents que prévu (et que nécessaire) en ce qui concerne l'intégration des technologies pour la gestion durable de la mobilité et de l'énergie⁵². L'élargissement de l'accès à l'internet et aux technologies permettrait d'inclure des centaines de millions de personnes, principalement des femmes et des jeunes filles, qui sont actuellement exclues du monde numérique ; la couverture universelle du haut débit pourrait créer 24 millions d'emplois d'ici à 2030, dont environ un quart seraient pourvus par des jeunes⁵³.

D'autre part, les lacunes liées à la **régulation de l'économie numérique** suscitent des inquiétudes croissantes, notamment en ce qui concerne l'opacité des algorithmes et la gestion des données détenues par un groupe restreint de grandes entreprises technologiques⁵⁴. Ces facteurs sont susceptibles d'affecter la prestation de services publics stratégiques du fait du monopole sur les données dont les gouvernements ont besoin pour assurer leur fonctionnement⁵⁵; ils imposent également des contraintes aux entreprises, en particulier aux MPME, qui font appel aux services des plateformes numériques pour atteindre leurs clients, sans toutefois pouvoir contrôler les algorithmes qui déterminent les moteurs de recherche ni avoir accès à leurs propres données clients⁵⁶.

Des réglementations doivent également être prévues pour garantir les droits des travailleurs et les droits syndicaux des personnes travaillant à distance, que ce soit via des plateformes numériques ou dans l'industrie technologique, afin d'éviter qu'elles ne soient classées comme de faux indépendants et de leur garantir des droits fondamentaux tels que le droit de syndicalisation et le droit à la négociation collective⁵⁷. Il est également nécessaire d'investir dans la formation et le développement des compétences sensibles au genre, ainsi que de concevoir et de mettre en œuvre des systèmes nationaux de certification des compétences, y compris la reconnaissance des compétences et des qualifications des travailleurs migrants.

En résumé, à l'heure de promouvoir et d'évaluer les performances de l'ODD 9, il est essentiel de tenir compte de la mesure dans laquelle les dimensions du travail décent de l'ODD 8 sont susceptibles d'être affectées. Sans une main-d'œuvre qualifiée exerçant pleinement ses droits du travail, la transformation et l'innovation ne seront pas inclusives ni durables.

Contribution des syndicats à la réalisation des cibles de l'ODD 9

Dans de nombreux pays, les syndicats participent déjà activement à la transformation, en promouvant ou en participant à des espaces et à des mesures qui favorisent la reconversion des systèmes de production, le renforcement des infrastructures et la restauration des environnements dégradés.

⁵¹ CSI (2022e).

⁵² OIT (2023b).

⁵³ CSI (2023).

⁵⁴ CSI (2023).

⁵⁵ ISP (2019 et 2021a).

⁵⁶ James, D. (2023).

⁵⁷ CSI (2023).

Encadré 10. Espagne : des accords entre les syndicats, le gouvernement et les entreprises pour gérer la fermeture des mines de charbon et la transformation des localités minières

En 2020, le gouvernement espagnol a adopté une loi sur le changement climatique (Ley de Cambio Climático) qui définit une Stratégie de transition juste pour le secteur de l'énergie, dans le cadre du processus de décarbonation de l'économie. Le dialogue social, avec la participation active des organisations syndicales, est l'un des éléments centraux de ce processus.

Les confédérations syndicales Comisiones Obreras (CCOO), Unión General de Trabajadores (UGT) et Unión Sindical Obrera (USO), par l'intermédiaire de leurs branches industrielles respectives, ont conclu avec le gouvernement et les entreprises un accord sur la transition en vue de la fermeture des mines et des centrales électriques au charbon⁵⁸. Cet accord sert de base à la conclusion d'accords régionaux dans les localités touchées par les fermetures.

L'accord sur la Transition juste prévoit une série d'investissements pour la mise en œuvre de plans de développement durable dans les régions minières. Il prévoit notamment un processus de formation et de reconversion pour les personnes qui ont perdu leur emploi à la suite de la fermeture des mines, et crée une banque d'emplois spécifique ; l'accord couvre en outre la restauration et la régénération environnementale des anciens sites miniers, en privilégiant le recrutement de personnes qui travaillaient auparavant dans l'industrie minière. Il prévoit également des améliorations aux infrastructures dans les communautés minières, notamment en ce qui concerne la gestion des déchets, les infrastructures de services publics et la distribution de gaz et d'éclairage, la régénération des forêts, l'assainissement de l'atmosphère et la réduction de la pollution sonore et met en place des plans d'action locaux pour le développement des énergies renouvelables, l'amélioration de l'efficacité énergétique et l'investissement dans de nouvelles industries.

Source : JTC (2022).

Encadré 11. Nigeria : les syndicats et les organisations environnementales font pression pour une transformation de la production assortie d'une transition juste pour les communautés et les travailleurs

Au Nigeria, l'accaparement des terres et l'introduction d'organismes génétiquement modifiés (OGM) par les grands producteurs entraînent le déplacement de dizaines de milliers de personnes qui dépendent de la petite agriculture. De même, la dégradation environnementale causée par les activités d'extraction du pétrole et du gaz détruit les moyens de subsistance et a un impact sur la pleine jouissance des droits humains. Ainsi, les luttes pour la justice environnementale et climatique trouvent un écho dans les luttes pour les droits du travail.

Dans ce contexte, le Congrès du travail du Nigeria (Nigeria Labour Congress, NLC) et l'ONG Environment Rights Action (ERA) ont lancé le projet « Just Transition in Nigeria », avec le concours du Centre pour une transition juste de la CSI, du syndicat néerlandais FNV et des Amis de la Terre. L'initiative vise à soutenir une transition rapide vers de nouvelles modalités de production, en veillant à ce que cette transition ait des retombées positives pour les travailleurs et les communautés.

L'un des défis consistera à susciter l'engagement des communautés, qui craignent de perdre leur emploi ou leur revenu en raison de la transformation. À cette fin, le NLC travaille avec ses représentants syndicaux sur le terrain pour identifier les personnes les plus à même de conduire le processus dans les localités les plus touchées.

L'initiative a été reconnue par le gouvernement du Nigeria, qui a invité le NLC à élaborer une feuille de route pour une transition juste dans le pays. Celle-ci devra tenir compte des principes de la Déclaration de Silésie sur la transition juste, approuvée lors de la COP 24 sur le changement climatique, et intégrer la perspective syndicale dans les contributions déterminées au niveau national (CDN) dans le cadre de l'Accord de Paris.

Source : JTC (2022).

⁵⁸ Gouvernement d'Espagne (2019 a et b).

Encadré 12. Nouvelle-Zélande : encourager la capacité de leadership des représentants syndicaux pour impulser le changement dans les secteurs à forte intensité de carbone

La confédération syndicale néo-zélandaise New Zealand Council of Trade Unions (NZCTU) a œuvré pour que le concept de transition juste soit inscrit à l'ordre du jour politique comme l'une des principales réponses au changement climatique.

L'un des défis pour les syndicats a été de renforcer la capacité des personnes qui occupent un poste de délégué syndical à traiter les questions liées au changement climatique, en soulignant le rôle des syndicats dans la création d'un avenir propre et durable en garantissant une transition juste pour les travailleurs.

Le NZCTU encourage dès lors les syndicats à développer des compétences en matière de leadership syndical, en particulier dans les syndicats qui représentent les travailleurs des secteurs industriels à forte intensité de carbone. Reconnaissant que le report de la transition à plus tard n'est plus une option, les syndicats néo-zélandais voient dans le processus de transition un moyen de garantir des emplois sûrs et décents.

Source: JTC (2022).

ODD 11 : Valoriser le travail essentiel des personnes qui assurent le fonctionnement des villes, un élément central dans la construction d'espaces urbains justes et vivables

Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables signifie assurer aux populations de ces villes et établissements des services publics de qualité : l'eau potable et l'assainissement, la mobilité durable, un logement efficace, une gestion adéquate des déchets, l'accès à l'énergie, des espaces verts et une protection contre les catastrophes. La plupart de ces responsabilités relèvent des gouvernements locaux ou régionaux, qui sont confrontés à des contraintes diverses et à des défis croissants, et sont très souvent sous-représentés dans les discussions sur les politiques nationales ou dans les espaces de négociation internationaux⁵⁹. De plus, la plupart des secteurs susmentionnés sont considérés comme **essentiels** en vertu de diverses normes internationales du travail de l'OIT, et pourtant les personnes qui y travaillent sont fréquemment exposées à **des risques élevés** ainsi qu'à des **conditions de travail déficientes**⁶⁰.

Comme nous avons pu le voir dans les pages précédentes, l'emploi des personnes travaillant dans le secteur de **l'eau et de l'assainissement** se caractérise souvent par sa précarité et sa faible visibilité, ce qui, en plus de constituer une violation de leurs droits, se répercute sur la qualité du service. Les personnes travaillant dans le secteur de la **gestion des déchets municipaux** connaissent une situation similaire : les conditions de travail – que ce soit dans le secteur public, privé ou informel – sont souvent précaires, avec une forte exposition aux risques sanitaires et des bas salaires, et les travailleurs font fréquemment l'objet d'une stigmatisation et d'une discrimination. La situation est particulièrement dramatique pour les personnes travaillant dans l'informel, pour qui la récupération des déchets est souvent le seul moyen de subsistance. Lorsque la gestion des déchets est privatisée, certaines difficultés tendent à être exacerbées : augmentation des coûts, perte de savoir-faire et de contrôle, inégalités accrues entre les quartiers qui peuvent payer et ceux qui ne le peuvent pas, et précarisation de l'emploi⁶¹.

⁵⁹ ISP (2021b).

⁶⁰ OIT (2023b).

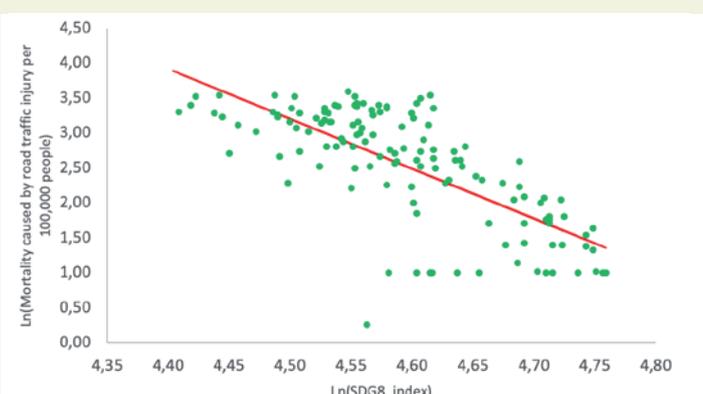
⁶¹ Cibrario, Daria (2019).

De même, il est essentiel d'améliorer le **transport urbain de passagers**. Les personnes travaillant dans ce secteur sont susceptibles d'être confrontées à une série de déficits en matière de travail décent, sont souvent exposées à la violence et n'ont pas accès à des services sanitaires de base, tels que l'eau et les toilettes. La situation est plus précaire pour les personnes qui travaillent dans le secteur informel, qui dans de nombreux pays sont majoritaires, avec une forte proportion de jeunes⁶². Comme dans le cas d'autres services publics, la numérisation peut contribuer à la qualité et à la durabilité des transports, cependant l'opacité des algorithmes et de la gestion des données, ainsi que le risque d'augmentation des niveaux d'informalité, sont des sources d'inquiétude croissantes⁶³.

L'analyse de corrélation entre l'**indicateur composite de l'ODD 8** mis au point par la CSI et certains indicateurs de l'ODD 11 montre que les progrès accomplis dans le cadre de l'ODD 8 se traduisent par des environnements urbains plus inclusifs, ainsi que par une diminution du nombre de décès liés à la circulation routière.

Enfin, les personnes travaillant dans les **services publics d'urgence** – police, pompiers, services médicaux d'urgence, recherche et sauvetage – sont en première ligne lorsqu'il s'agit de répondre à des crises de toutes sortes : séismes, accidents industriels, incendies, pandémies et phénomènes extrêmes. Ils sont exposés à des risques élevés, travaillent des heures excessivement longues et irrégulières, sont soumis à un stress important et ne disposent pas toujours d'outils, d'équipements ou de protections adéquats⁶⁴. Dans de nombreux pays, ces travailleurs sont exclus des droits fondamentaux du travail, tels que la liberté syndicale (OIT, C87) ou la négociation collective (OIT, C98)⁶⁵.

Graphique 3 : Indicateur composite de l'ODD 8 et de la mortalité due aux accidents de la circulation par 100 000 personnes.



Quelques lignes d'action à suivre

La transformation des villes en environnements sûrs, inclusifs et durables peut être une excellente occasion de créer des emplois socialement et écologiquement équitables. Par exemple, le secteur des **déchets municipaux**, qui affiche des taux de gestion et de recyclage très faibles, dispose d'une marge de progrès importante qui permettrait, grâce à des investissements publics dans des infrastructures adéquates et des formations professionnelles, d'améliorer les conditions de travail dans le secteur et de créer des emplois de qualité, contribuant ainsi aux engagements du Nouvel Agenda urbain⁶⁶ et de la Recommandation 204 de l'OIT sur la transition de l'économie informelle à l'économie formelle, dans la mesure où de nombreuses personnes travaillant actuellement de manière informelle pourraient être intégrées dans les systèmes formels.

De même, dans le secteur du **logement et des infrastructures**, la mise en œuvre de politiques publiques pour la rénovation des bâtiments existants et la construction de logements sociaux répondant aux critères d'efficacité peut constituer une source importante d'emplois, réduire les inégalités dans l'accès au logement et contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre dues à la consommation

⁶² ITF (2021).

⁶³ OIT (2021d).

⁶⁴ OIT (2018).

⁶⁵ ISP (2021b).

⁶⁶ Nouveau programme pour les villes. Habitat III. Disponible sur <https://habitat3.org/wp-content/uploads/NUA-French.pdf>

d'énergie dans les villes. Par ailleurs, la réhabilitation et la **restauration des zones urbaines et périurbaines dégradées** nécessitent souvent une main-d'œuvre importante, alors qu'elles contribuent à améliorer la qualité de l'air, à faciliter l'accès aux espaces verts et à accroître la résilience face aux catastrophes. La **décarbonation des transports** et la promotion d'une **mobilité durable et accessible** à tous peuvent également être une source d'emplois et d'inclusion. Ce type d'investissement, en plus de contribuer à la création d'emplois de qualité et à la réduction des impacts environnementaux, peut être l'occasion d'améliorer l'accès aux services, aux infrastructures et à un logement décent pour une grande partie de la population urbaine qui est actuellement privée de cette possibilité.

En tout état de cause, la transition vers la durabilité dans l'un ou l'autre de ces secteurs implique des défis majeurs pour le monde du travail. Il est donc essentiel de tenir compte des **lignes directrices de l'ODD 8 et des Principes directeurs de l'OIT pour une transition juste** en vue de la création d'emplois de qualité, en garantissant des possibilités de reconversion et de réinsertion, des conditions de sécurité, des salaires décents et le plein exercice des droits des travailleurs, y compris leur droit de syndicalisation et de négociation collective. Il est tout aussi important de tenir compte des nouveaux risques auxquels peuvent être confrontées les personnes travaillant en plein air ou exposées à des conditions extrêmes, telles que les canicules.

Comme il a été mentionné plus haut, la privatisation des services publics se traduit bien souvent par une perte de capacité technique et d'action pour les gouvernements locaux, les travailleurs et les communautés, ainsi que par une plus grande inégalité d'accès et une dégradation des conditions de travail. Dans un scénario de crise tel que celui que nous connaissons actuellement, et compte tenu des nombreuses expériences de privatisation ou de remunicipalisation qui ont été couronnées de succès, nous constatons de plus en plus qu'il est important de récupérer la gestion publique des services privatisés en tant qu'option politique viable pour démocratiser l'accès à des services publics locaux de qualité et leur gestion⁶⁷.

Contribution des syndicats à la réalisation des cibles de l'ODD 11

Les syndicats du monde entier travaillent depuis des années à l'amélioration de la qualité, de l'accessibilité et de la durabilité des services publics dans les villes.

Encadré 13. Ouganda : formalisation des travailleurs des transports

L'Amalgamated Transport and General Workers' Union (ATGWU) a subi une perte importante de membres à la suite des programmes d'ajustement structurel des années 1980, qui ont conduit à l'informalisation de l'industrie des transports.

L'ATGWU mène depuis quelques années une stratégie de syndicalisation qui consiste à recruter massivement des associations de travailleurs informels, en particulier des chauffeurs de minibus et de motos-taxis (« Boda-Boda »). La syndicalisation a eu un impact très significatif : le harcèlement policier a été réduit, des améliorations substantielles ont été obtenues par le biais de la négociation collective, les conflits internes au sein des organisations ont été réduits, cependant que la valorisation sociale des personnes travaillant dans le secteur s'est améliorée.

L'expansion rapide s'est accompagnée de nouveaux défis pour le syndicat, notamment en ce qui concerne la transition vers un syndicat qui intègre à la fois le travail formel et le travail informel.

Source : Spooner, D. et autres (2017)

⁶⁷ Le rapport de l'OIT de la Réunion technique sur l'avenir du travail décent et durable dans les services de transport urbain, le rapport quadriennal du secrétaire général des Nations Unies sur le Nouveau programme des villes 2022 (2022) et le Rapport sur les villes dans le monde 2022 de l'ONU-Habitat, entre autres, en font explicitement mention.

Encadré 14. Nairobi, Kenya : promouvoir le dialogue et faire entendre la voix des travailleurs du secteur des transports

À Nairobi, au Kenya, les autorités sont en train de mettre en place un nouveau système de transport en commun rapide par bus (Bus Rapid Transit ou BRT) qui vise à réduire les embouteillages et la pollution et à améliorer la qualité des transports. Les propriétaires des minibus traditionnels ou « matatu » participent aux discussions sur la conception du nouveau système, mais pas les syndicats du secteur.

Face à cette situation et aux inquiétudes concernant l'impact que le nouveau système de transport pourrait avoir sur l'emploi (on estime que la moitié des emplois seraient perdus), trois syndicats représentant le secteur – Kenya Transport and Allied Workers Union (TAWU), Matatu Workers' Union (MWU) et Public Transport Operators' Union (PTOU) – soutenus par la Fédération internationale des ouvriers du transport (ITF), ont présenté au gouvernement et aux autres acteurs sociaux un rapport d'évaluation sur l'impact possible du BRT sur l'emploi. Cette action a donné de la visibilité aux travailleurs du secteur et a permis aux organisations qui les représentent de gagner en importance, alors qu'elles avaient jusqu'alors été exclues de tout espace de discussion sur la question.

Source : ITF (2019).

Encadré 15. Montevideo, Uruguay : participation des syndicats à la gestion intégrée des déchets

En Uruguay, la confédération syndicale nationale Plenario Intersindical de Trabajadores / Congreso Nacional de Trabajadores (PIT-CNT) travaille depuis des années avec les collecteurs de déchets urbains pour améliorer leurs conditions de travail, contribuant notamment à la formation de l'Unión de Clasificadores de Residuos Urbanos Sólidos (UCRUS). Des efforts ont été déployés en collaboration avec la municipalité de Montevideo, qui représente plus de 50 % de la population nationale, en vue d'une gestion intégrée des déchets et de la création d'une chaîne de valeur pour les déchets solides municipaux (DSM). Le syndicat a été activement engagé dans les discussions pour l'élaboration d'une loi nationale sur les déchets, approuvée en 2019, qui donne la priorité à la réduction, à la réutilisation et au recyclage des déchets, tout en favorisant l'inclusion et l'amélioration des conditions de travail des trieurs de déchets informels.

Source : PIT-CNT: <https://ucrus-pit-cnt.weebly.com/>

Encadré 16. Belgique : contribuer à la mobilité durable sur les lieux de travail

En juin 2018, la Centrale générale des syndicats libéraux de Belgique (CGSLB) a lancé un projet visant à améliorer la capacité des syndicats à travailler sur la mise en œuvre des ODD au niveau des entreprises. L'objectif est de fournir aux représentants syndicaux les compétences nécessaires pour intégrer les questions de durabilité à l'ordre du jour des espaces de dialogue bipartites au niveau des entreprises, afin de contribuer au changement social tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du lieu de travail.

À cette fin, un outil conçu à l'origine par le gouvernement à l'intention des entreprises – SUSTATOOL – a été adapté et appliqué à l'organisation syndicale et à ses activités. Le syndicat a organisé des ateliers auxquels ont participé plus de 250 syndicalistes dans le but de s'informer sur les initiatives menées sur les lieux de travail dans le sens de la durabilité et d'apprendre à utiliser l'outil Sustatool pour proposer des actions à l'ordre du jour des commissions consultatives, telles que les commissions mixtes de santé et de sécurité. Dans le cadre des actions liées à l'ODD 11, le syndicat élabore une série de propositions relatives à la promotion de la mobilité durable dans les activités de l'entreprise et dans les déplacements vers et depuis les lieux de travail.

Source : CGSLB.

ODD 17 : Le dialogue social au cœur de la transition vers des sociétés durables, inclusives et démocratiques

Le **dialogue social** constitue l'un des piliers stratégiques de l'agenda de l'OIT pour le travail décent. De fait, une place centrale lui est accordée dans les Principes directeurs pour une transition juste. Le dialogue social est défini par l'OIT comme incluant tous les types de négociation, de consultation ou simplement d'échange d'informations entre ou parmi les représentants du gouvernement, les employeurs et les travailleurs sur des questions d'intérêt commun⁶⁸. Le pouvoir du dialogue social a été démontré lors de la pandémie, où il a été un outil clé pour atténuer les impacts sociaux et économiques de la crise. Grâce à divers mécanismes de dialogue tripartite et bipartite, les acteurs du monde du travail ont pu s'accorder sur des mesures visant à soutenir l'emploi et à étendre la portée de la protection sociale, à concevoir des protocoles de sécurité pour les secteurs essentiels et ceux qui reprennent le travail, et à élaborer un ensemble de politiques et de procédures visant à garantir la sécurité des travailleurs et de leurs familles.⁶⁹

C'est précisément dans sa dimension relative au travail décent que l'ODD 8 reconnaît l'importance du dialogue social à travers l'indicateur « 8.8.2 Niveau de respect des droits du travail (**liberté d'association et droit de négociation collective**) au niveau national, eu égard aux textes de l'Organisation internationale du Travail (OIT) ». Ainsi, pour progresser dans la réalisation de l'ODD 8, les gouvernements devraient faire de la garantie du dialogue social une priorité et exploiter son potentiel pour la mise en œuvre du Programme 2030 dans son ensemble. La participation des acteurs du monde du travail devrait également être reconnue de manière adéquate dans la nouvelle **structure du modèle de gouvernance mondiale**.

⁶⁸ Voir <https://www.ilo.org/global/topics/dw4sd/themes/s-dialogue-tripartism/lang--fr/index.htm>

⁶⁹ OIT (2022).

D'autre part, l'élaboration de **données et d'informations fiables** représente un aspect crucial du processus décisionnel et de l'élaboration des politiques. La **transparence et l'accès à l'information** sont des conditions fondamentales pour garantir la participation de toutes les parties prenantes, à la fois au processus décisionnel et au suivi.

La **quantité et la qualité de l'aide publique au développement (APD)** constituent un autre domaine dans lequel des progrès doivent être accomplis. À cet égard, il convient également de prêter attention aux critères d'attribution de l'APD et d'autres flux financiers afin de garantir la prise en compte des lignes directrices de l'ODD 8 et des Principes directeurs pour une transition juste. Ainsi, les Principes directeurs de l'OIT pour des transports durables indiquent que les projets d'infrastructure financés par les banques internationales de développement prennent en compte les impacts environnementaux et sociaux des projets d'infrastructure, mais, à de rares exceptions près, n'incluent pas les impacts potentiels sur les travailleurs, alors que les budgets ne prévoient pas d'indemnisation pour les travailleurs susceptibles d'être affectés⁷⁰.

Il est également essentiel de discuter de l'**allègement, de la restructuration ou de l'annulation de la dette extérieure** insoutenable de nombreux pays. Comme le note le rapport du secrétaire général des Nations Unies au HLPF 2023, « *Le relèvement après la pandémie et la sauvegarde des objectifs de développement durable exigeront aussi une transformation en profondeur de l'architecture de la dette et du système financier international. Dans l'immédiat, il est nécessaire de mener une action concrète et coordonnée pour fournir aux pays une marge de manœuvre budgétaire et des liquidités adéquates, notamment en réaffectant des droits de tirage spéciaux inutilisés vers les pays qui en ont besoin, ce qui se traduira par un allègement effectif de la dette, tout en suspendant ou en annulant l'ensemble des surtaxes appliquées par le Fonds monétaire international (FMI)* ».⁷¹

⁷⁰ OIT (2021b).

⁷¹ Nations Unies (2022).

C.

Conclusions et recommandations

Le FPHN 2023 se déroule dans un contexte complexe de crises multiples, qui interagissent, se chevauchent et s'imbriquent, soulignant plus que jamais la nécessité urgente de renforcer l'engagement global en faveur du Programme 2030.

Il est important de noter que l'ODD 8 peut servir de catalyseur pour d'autres ODD par le biais de différentes chaînes de transmission. Comme il a été démontré, les améliorations des résultats de l'ODD 8 se trouvent reflétées dans l'amélioration des indicateurs des ODD examinés. Des travailleurs dont les droits du travail sont garantis, qui bénéficient d'un revenu décent, de la sécurité de l'emploi et d'un accès à une formation adéquate seront plus à même de contribuer à la réalisation des ODD en général et des ODD en cours d'examen en particulier.

Les syndicats disposent d'outils propres pour contribuer à ce processus et le font d'ores et déjà par le biais d'un dialogue proactif et engagé avec les autres acteurs sociaux.

Dans le cadre du système de gouvernance mondiale, la contribution des syndicats a été essentielle à l'heure de promouvoir la prise en compte dans l'agenda politique de questions clés pour la réalisation de la durabilité et pour soutenir les initiatives des Nations Unies telles que l'« Accélérateur mondial pour l'emploi et la protection sociale » ou l'« Alliance mondiale pour les soins ». La demande du mouvement syndical en faveur d'un Nouveau Contrat social, reprise dans la Déclaration finale du dernier Congrès mondial de la CSI⁷², s'inscrit dans le droit fil de ces principes et définit clairement les priorités pour progresser vers la réalisation de l'ODD 8. Elle contribue, par là même, aux objectifs du Programme 2030 dans son ensemble :

- a) Emplois**, pour atteindre le plein emploi en créant 575 millions d'emplois dans le monde grâce à des investissements dans les soins, les emplois verts et les infrastructures et la formalisation des emplois informels.
- b) Augmentation des salaires** : des salaires décents pour inverser des décennies de déclin de la part de la prospérité revenant aux travailleurs et ainsi garantir une vie décente à tous et revitaliser les économies.
- c) Droits** : pour garantir la liberté syndicale et le droit de négociation des travailleurs, pour garantir un travail sûr et sain, pour protéger contre la discrimination, le travail forcé et le travail des enfants, et pour construire un monde durable grâce à une transition juste.
- d) Égalité** : pour garantir l'égalité de rémunération entre les femmes et les hommes et pour lutter contre le racisme et l'homophobie.
- e) Protection sociale** : pour investir dans la couverture des trois quarts de la population mondiale qui sont totalement ou partiellement privés de ce droit humain fondamental, en commençant par un socle mondial de protection sociale.
- f) Inclusion** : pour abolir le cadre structurel colonial des systèmes financiers et commerciaux mondiaux, qui prive des milliards de personnes de la prospérité.

⁷² Voir <https://www.ituc-csi.org/5co-final-statement-fr>

D.
Demandes syndicales au
Forum politique de haut
niveau 2023

ODD 6 : Garantir l'accès de tous à l'eau potable et à l'assainissement gérés de façon durable

- Reconnaître que l'accès universel à l'eau potable et aux services d'assainissement est un **droit humain**. L'eau potable et l'assainissement sont des besoins essentiels à la survie et à la réalisation de nombreux autres droits humains et normes fondamentales du travail, notamment la santé, l'alimentation, l'éducation, la santé et la sécurité au travail et l'absence de discrimination.
- Veiller à ce que la planification, le développement et la gestion des infrastructures et des services publics permettent aux travailleurs, y compris les travailleurs mobiles du secteur des transports et les personnes occupant un emploi informel, et aux usagers d'avoir un **accès permanent à l'eau potable et à des installations sanitaires fiables et décentes**, avec des garanties appropriées.
- Reconnaître la **mise à disposition d'installations sanitaires adéquates, accessibles, fiables et sécurisées pour les travailleurs** comme un enjeu de genre qui affecte différemment les hommes, les femmes et les travailleurs d'orientation sexuelle et d'identité de genre différente, et qui doit dès lors être pris en compte dans le cadre d'une approche inclusive sensible à la dimension de genre, après consultation des représentants syndicaux.
- Reconnaître que le droit à l'assainissement est dénué de sens si les travailleurs n'ont pas **droit à des pauses rémunérées et à des pauses régulières pour se rendre aux toilettes pendant les heures de travail**, à chaque fois qu'ils en ont besoin, sans retard, sans perte de revenu et sans autre préjudice.
- Gérer l'eau comme étant un bien public et **investir dans des services publics d'eau potable et d'assainissement**. L'eau et l'assainissement sont des services essentiels dont la gestion doit être confiée aux pouvoirs publics. L'expérience a démontré que la privatisation de ces services représentait un danger pour l'exercice des droits humains et la durabilité des écosystèmes liés à l'eau.
- Investir dans les **emplois décents et respectueux du climat**, la gestion des ressources en eau, les services d'assainissement et les infrastructures connexes, à travers des mesures pour une transition juste tenant compte de la dimension de genre.
- Étendre la couverture de la **protection sociale**, notamment la sécurité des revenus et les services de santé, aux personnes exposées à l'insécurité de l'eau (le plus souvent les femmes et les filles).
- Mettre en place des **mécanismes de dialogue social pour la gestion de l'eau et l'assainissement**, afin d'assurer une gestion intégrée des ressources en eau à tous les niveaux, pour améliorer la qualité de l'eau, augmenter l'utilisation rationnelle des ressources en eau dans tous les secteurs et restaurer les écosystèmes liés à l'eau.
- Soutenir **un traité mondial sur la pollution plastique** comme un outil essentiel pour améliorer la qualité de l'eau, devant inclure des mesures de transition juste pour tous les travailleurs, durant le cycle de vie des plastiques, depuis la fracturation des combustibles fossiles, jusqu'à la production et les déchets.
- **Lutter contre la sécheresse, la désertification et la famine** en renforçant les mesures d'adaptation et d'atténuation du changement climatique, en respectant les engagements visant à limiter l'augmentation de la température moyenne mondiale à 1,5 °C.
- **Améliorer la gestion publique de l'eau**, limiter l'utilisation des eaux souterraines extraites par le biais de l'électricité et promouvoir des pratiques innovantes et des incitations à économiser l'eau.

ODD 7 : Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes et d'un coût abordable

- **Reconnaître que l'accès à l'énergie constitue un droit humain¹ et garantir l'accès universel** à des services énergétiques fiables et modernes et de coût abordable, à travers la mise en œuvre de politiques énergétiques démocratiques, inclusives et sensibles à la dimension de genre qui respectent et promeuvent les droits humains et des travailleurs.
- **Lutter contre le phénomène croissant de la pauvreté énergétique** en développant les capacités en matière d'énergies renouvelables, ainsi que des systèmes de transport efficaces permettant à tous d'accéder à l'énergie, tout en soutenant les ménages confrontés à l'insécurité énergétique.
- **Mettre en œuvre des politiques industrielles et sectorielles axées sur la transition juste ainsi que des plans d'investissement** reposant sur un dialogue social opportun, le développement des compétences, la protection des droits des travailleurs et la création d'**emplois décents et respectueux du climat dans les secteurs des énergies renouvelables** et dans l'ensemble des secteurs économiques traditionnels et émergents.
 - Prévoir dans le cadre des Plans nationaux d'adaptation aux changements climatiques (PNACC) des **dispositions relatives à la transition juste** en matière énergétique qui tiennent compte de la dimension de genre, avec la participation des partenaires sociaux, conformément aux Principes directeurs de l'OIT pour une transition juste.
 - **Mettre fin aux subventions publiques dispendieuses accordées aux entreprises du secteur des combustibles fossiles** et prendre des mesures pour les empêcher de réaliser des profits excessifs, tout en garantissant la protection des ménages contre la pauvreté énergétique.
 - **Accroître le financement international au bénéfice de la lutte contre le changement climatique**, pour soutenir la production d'énergie renouvelable dans les pays en développement, garantir l'engagement des principales parties prenantes, y compris les travailleurs et les communautés concernées, sur le montant, la forme et le contrôle du financement, et établir des mécanismes de responsabilité pour des investissements durables et « verts », afin d'éviter l'écoblanchiment et de garantir que les droits des travailleurs en général soient respectés et que tous les investissements soient respectueux du climat, et ce d'une manière quantifiable.
 - Accélérer la transition énergétique, **en augmentant considérablement la part des énergies renouvelables dans le bouquet énergétique mondial**, conformément aux orientations scientifiques du GIEC sur les quotas de réduction des émissions nécessaires pour respecter l'objectif de 1,5 °C.

ODD 9 : Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation

- **Accroître les investissements du secteur public dans les infrastructures publiques** (énergie, routes, infrastructures de transport public intégré, y compris les transports non motorisés, le bâtiment, les machines et équipements, les ports, etc.) en veillant à ce que leur impact sur l'environnement soit le plus faible possible afin de répondre aux besoins de développement et de soutenir la création d'emplois décents tout en réduisant au minimum les effets néfastes sur le climat.
- Faire progresser les réformes visant à **accroître la part de l'industrie et de l'emploi industriel**. Accroître la participation des agences de l'État à l'attribution de crédits, au développement technologique et à l'expansion des marchés.
- **Soutenir les micro-, petites et moyennes entreprises et les coopératives pour assurer le maintien de l'emploi et la formalisation de l'économie informelle** par la mise en œuvre de la Recommandation 204 de l'OIT sur la transition de l'économie informelle à l'économie formelle. Garantir un accès équitable aux services financiers pour les jeunes, les femmes, les migrants et les personnes déplacées de force.
- **Mettre en œuvre des politiques industrielles de transition juste** pouvant servir de base aux plans nationaux pour l'emploi et le développement. Planifier et coordonner la **décarbonation des industries par le biais du dialogue social**, y compris les évaluations de l'impact sur les travailleurs (en particulier lorsque de nouvelles technologies sont introduites), tout en garantissant la sécurité sociale, la reconversion des travailleurs et des emplois décents et respectueux du climat dans le cadre de la transformation.
- **Réduire la dépendance aux produits étrangers dans les secteurs essentiels** (alimentation, énergie, infrastructure de transport, produits pharmaceutiques, etc.) en mettant l'accent sur la promotion des investissements nationaux et l'intégration régionale.
- Veiller à ce que l'industrialisation et la transformation structurelle produisent des résultats partagés **en garantissant un salaire minimum vital, la négociation collective et une protection sociale universelle**.
- **Augmenter le contenu à valeur ajoutée des exportations de produits primaires**.
- **Garantir l'accès à des services Internet de qualité et d'un coût abordable et prévoir des politiques de numérisation proactives** afin d'accroître la valeur ajoutée dans les entreprises numériques nationales, réguler les droits relatifs aux données et à la vie privée, intégrer l'évaluation et le contrôle des risques (avant, pendant et après le déploiement des nouvelles technologies) avec un engagement approprié des syndicats, ainsi que des règles visant à garantir les droits des travailleurs et les droits syndicaux pour les travailleurs à domicile, les travailleurs des plateformes et les travailleurs à distance.
- **Investir dans des stratégies de développement des compétences et d'apprentissage tout au long de la vie qui tiennent compte de la dimension de genre, en particulier pour les jeunes**, afin d'intégrer les travailleurs dans des pratiques de production modernes et dans une économie verte. Élaborer et mettre en œuvre des systèmes nationaux de certification des compétences ainsi que des systèmes de reconnaissance des compétences et des qualifications pour les travailleurs migrants.
- Réorganiser les activités de production en tenant compte des limites de la planète et de l'objectif d'une répartition équitable des ressources, en encourageant l'économie circulaire et régénérative.

ODD 11 : Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables

- **Veiller à soutenir une transition équitable vers des villes durables et investir dans ce domaine.**
- **Promouvoir des villes qui répondent au vieillissement croissant de la population** et à la vulnérabilité des personnes âgées en raison de leur exposition à la pauvreté, en particulier des femmes.
- **Accélérer la décarbonation des transports urbains** en intensifiant les investissements dans les infrastructures et les opérations de transport public et en les étendant, tout en mettant l'accent sur des solutions durables qui procurent un travail décent et contribuent à une formalisation menée par les travailleurs et négociée avec les syndicats et les employeurs.
- **Améliorer l'accès équitable aux transports publics**, en tenant compte des besoins particuliers des usagers en termes de planification des itinéraires, de tarification et de sécurité, en accordant une attention particulière à l'éradication de la violence et du harcèlement, par le biais de la consultation des usagers des transports, des travailleurs et des syndicats, de la diversité des décideurs des gouvernements locaux et d'une planification urbaine innovante et féministe.
- **S'opposer à la privatisation des entités publiques existantes** et soutenir à la place une réforme démocratique pour rendre ces entités plus responsables, en partenariat avec les syndicats et les usagers des services.
- **Prendre des mesures en matière d'efficacité énergétique, telles que des programmes visant à rénover en profondeur les logements sociaux, publics et à faible revenu**, afin de réduire la demande en énergie et diminuer les factures d'énergie, tout en créant des emplois décents et respectueux du climat, en particulier pour les communautés à faible revenu et marginalisées.
- **Apporter des changements fondamentaux dans les infrastructures et les bâtiments à travers la rénovation** des bâtiments existants, en réduisant les émissions de CO2 liées à l'exploitation des bâtiments et en créant des sites de construction sans énergie fossile dans les villes.
- **Élargir l'accès au logement décent et aux infrastructures** pour tous les habitants des villes, y compris les migrants et les personnes déplacées, tout en tenant compte du changement climatique.
- **Assurer la résilience face aux événements climatiques extrêmes** et aux catastrophes : adopter et mettre en œuvre des systèmes urbains pour la réduction et la gestion des risques de catastrophes, ainsi que pour les interventions d'urgence ; intégrer des mesures de sécurité et de santé et des protocoles de protection pour les travailleurs urbains les plus exposés aux phénomènes météorologiques extrêmes et aux problèmes de santé et de sécurité liés au climat, y compris les travailleurs du secteur des transports, et pour d'autres personnes particulièrement vulnérables, notamment les enfants et les jeunes, les personnes handicapées, les travailleurs migrants, les réfugiés et les personnes déplacées ; et protéger les populations contre les chocs de prix ou les coupures de services.
- **Investir dans des services publics locaux et de proximité de qualité pour tous, mis en place par les villes, y compris l'énergie municipale, distribuée et communautaire**, pour lutter contre la pauvreté énergétique et aider les familles et les groupes difficiles à atteindre.
- **Rendre les villes vivables en répartissant les pôles d'activité économique entre différentes villes**, ce afin d'éviter le surpeuplement et de ne pas les rendre les villes inhabitables.

ODD 17 : Renforcer les moyens de mise en œuvre du Partenariat mondial pour le développement durable et revitaliser celui-ci

- **Renforcer le rôle du dialogue social en tant que moyen essentiel pour la mise en œuvre du Programme 2030 et l'élaboration de stratégies pour la reprise et la résilience après la crise COVID** : pour être durables, les mesures de riposte aux crises doivent s'appuyer sur l'engagement des partenaires sociaux. Le dialogue social et les relations du travail contribuent à reconstruire la démocratie et à rétablir la confiance dans les institutions. Ils permettent en outre d'élaborer des politiques équitables et durables.
- Il nous faut **un nouveau modèle de gouvernance mondiale** pour corriger le déséquilibre actuel des pouvoirs et la répartition inégale des richesses au niveau international : un système multilatéral véritablement inclusif où les partenaires sociaux soient impliqués et aient voix au chapitre.
- **Veiller à la mise en œuvre de stratégies de financement adéquates**, y compris une augmentation quantitative et qualitative de l'aide publique au développement (APD) ; la restructuration et l'annulation de la dette ; la mise en œuvre de systèmes d'imposition progressifs et une réforme multilatérale de l'architecture actuelle de l'impôt sur les sociétés, y compris un plancher fiscal de 25 % pour toutes les sociétés, un impôt sur les milliardaires ou sur les grosses fortunes, et une taxe sur les transactions financières ; la lutte contre la fraude et l'évasion fiscales et les flux financiers illicites ; la réaffectation des droits de tirage spéciaux (DTS) et la responsabilisation des entreprises.
- **Améliorer la quantité, la qualité et l'accessibilité des données** à intégrer aux processus transparents et inclusifs d'élaboration des politiques nationales.
- **Mettre en œuvre des stratégies de numérisation qui favorisent les transitions équitables et l'apprentissage tout au long de la vie**, tout en minimisant le contrôle, la surveillance et le contrôle algorithmique intrusifs sur les travailleurs.

E.

Bibliographie et sources consultées

Agence internationale de l'énergie, AIE (2022). World Energy Employment Report. Source : <https://iea.blob.core.windows.net/assets/a0432c97-14af-4fc7-b3bf-c409fb7e4ab8/WorldEnergyEmployment.pdf>

Arrojo Agudo, Pedro (2021). Risques et impacts de la marchandisation et de la financiarisation de l'eau sur les droits de l'homme à l'eau potable et à l'assainissement. Rapport du Rapporteur spécial sur les droits de l'homme à l'eau potable et à l'assainissement, Pedro Arrojo Agudo, à la 76e Assemblée Générale des Nations Unies. Disponible sur : <https://www.ohchr.org/sites/default/files/Documents/Issues/Water/annual-reports/a-76-159-friendly-version.pdf>

Banque mondiale, OIT, WaterAid et OMS (2019). Health, Safety and Dignity of Sanitation Workers: An Initial Assessment. Banque mondiale, Washington, DC. Source : <https://openknowledge.worldbank.org/server/api/core/bitstreams/18602896-62df-57e4-b621-ebb186e21fb9/content>

CGSLB. La CGSLB et les Objectifs de développement durable (ODD) au travail ! Disponible sur : https://www.cgslb.be/sites/default/files/aclvb/Documenten/Over ACLVB/internationaal/sdg_brochure_cgslb_fr.pdf

Cibrario, Daria (2019). Dignificar a los trabajadores para asegurar la gestión sostenible de residuos. Internationale des services publics (ISP). Disponible sur : https://www.2030spotlight.org/sites/default/files/spot2018/esp/Spotlight_Innenteil_2018_ES_ods11_cibrario.pdf

Commission européenne (2023). Just Transition Platform – fiche projet : Revierwende. Disponible sur : https://ec.europa.eu/regional_policy/sources/funding/just-transition-fund/project-fiches/project-fiche-revierwende.pdf

COSATU (2022). Just Transition Blueprint for Workers: Summary Document. Disponible sur : <http://mediadon.co.za/wp-content/uploads/2022/03/Cosatu-JT-Blueprint-Summary-Document.pdf>

CSI (2020a). NDC Scorecards. Disponible sur : <https://www.ituc-csi.org/scorecards-ndcs?lang=en>

CSI (2020a). Décennie d'action pour atteindre les ODD – Réponses syndicales en matière de politiques, juin 2020. Disponible sur : <https://www.ituc-csi.org/sdg-decade-of-action-trade-union-policy-responses?lang=en>

CSI (2022a). 110e session de la Conférence internationale du Travail (mai-juin 2022) Agenda item VI Briefing Note for Workers' Delegates- Disponible sur : https://www.ituc-csi.org/IMG/pdf/briefing_note_sse_draft_final.pdf

CSI (2022a). A trade union take on SDG - Edition 2022. Disponible sur : <https://www.ituc-csi.org/a-trade-union-take-on-the-sdgs-2022>

CSI (2022a). ODD 8 - un nouveau contrat social pour une reprise et une résilience riches en emplois. Disponible sur : <https://www.ituc-csi.org/sdg8-as-a-new-social-contract-for-a-job-rich-recovery-and-resilience>

CSI (2022a). The SDGs for recovery and resilience. Case studies: Brazil and the Dominican Republic. EN - D/2022/11.962/2. Source: <https://www.ituc-csi.org/sdgs-for-recovery-and-resilience-in-latin-america-brazil-dominican-republic>

CSI (2022a). Un nouveau contrat social. Déclaration du 5e Congrès mondial de la CSI. Melbourne, Australie. 17 au 22 novembre 2022. Disponible sur : <https://www.ituc-csi.org/5co-final-statement-es>

CSI (2023). Submission by the International Trade Union Confederation (ITUC) to the Global Digital Compact. Mars 2023. Disponible sur : https://www.un.org/techenvoy/sites/www.un.org.techenvoy/files/GDC-submission_ITUC.pdf

Equal times (2014). Inde : à quand l'amélioration du « pire métier du monde » ? Disponible sur : <https://www.equaltimes.org/india-when-will-the-world-s-worst?lang=en#.ZELFjM7MK5e>

Gouvernement d'Argentine (2021). Informe de Coyuntura sobre Acceso e igualdad al agua y saneamiento. Disponible sur : https://www.argentina.gob.ar/sites/default/files/informe_de_coyuntura_sobre_acceso_e_igualdad_al_agua_y_al_saneamiento_0.pdf

Gouvernement d'Espagne (2019a). Acuerdo Marco para una transición justa de la minería del carbón y desarrollo sostenible de las comarcas mineras para el periodo 2019-2027. Disponible sur : https://www.transicionjusta.gob.es/es-es/Paginas/reestructuracion_mineria/Acuerdo%20Marco%20Miner%C3%ADa%20Carb%C3%B3n%202019-2023.aspx

Gouvernement d'Espagne (2019a). Acuerdo por una transición energética justa para centrales térmicas en cierre: el empleo, la industria y los territorios. Disponible sur : <https://www.transicionjusta.gob.es/es-es/Paginas/Acuerdo-por-una-Transici%C3%B3n-Energ%C3%A9tica-Justa-para-las-centrales-t%C3%A9rmicas-en-cierre.aspx>

Heller, Leo (2021). La privatisation et les droits humains à l'eau et à l'assainissement. Rapport du Rapporteur Spécial sur les droits de l'homme à l'eau potable et à l'assainissement. Disponible sur : https://www.ohchr.org/sites/default/files/Documents/Issues/Water/10anniversary/Privatization_FR.pdf

AIE, AIER, DSNU, Banque mondiale, OMS. (2022). Tracking SDG 7: The Energy Progress Report. Disponible sur : https://trackingsdg7.esmap.org/data/files/download-documents/sdg7-report2022-full_report.pdf

GIEC (2023). 6e Rapport d'évaluation. Rapport de synthèse. Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC). Disponible sur : <https://www.ipcc.ch/report/ar6/syr/resources/spm-headline-statements/>

ISP (2019). La numérisation et les services publics : une perspective syndicale. Disponible sur : <https://publicservices.international/resources/publications/la-numrisation-et-les-services-publics--une-perspective-syndicale?id=10296&lang=fr>

ISP (2021b). La numérisation des services publics locaux et des lieux de travail. ALR, note de synthèse 4. Disponible sur : <https://publicservices.international/resources/publications/la-numrisation-des-services-publics-locaux-et-des-lieux-de-travail?id=12784&lang=fr>

ISP (2021b). Droits syndicaux, conditions d'emploi et dialogue social dans le secteur des ALR. Note de synthèse 7. <https://publicservices.international/resources/publications/trade-union-rights-employment-conditions-and-labour-relations-in-the-lrg-sector?id=12789&lang=fr>

PSI (2022a). Página de buenas prácticas sindicales sobre transición justa en América Latina. <https://buenaspracticasisp.com/index.php/buenas-practicas/argentina#collapse-1301>

ISP (2022b). Internationale des services publics (ISP), services de distribution : <https://publicservices.international/resources/page/utilities?id=9543&lang=fr>

ISP et CGLU (2021). Afrontando los retos del crecimiento urbano global: iniciativas emblemáticas de Gobiernos locales para alcanzar los ODS. Daria Cibrario et Andrea Ciambra. Disponible sur : https://www.2030spotlight.org/sites/default/files/download/Spotlight_Innenteil_2019_web_ods11.pdf

ITF (2019). Bus à haut niveau de service : présentation du rapport d'enquête d'évaluation des conséquences pour l'emploi Février 2021. <https://www.itfglobal.org/fr/news/bus-rapid-transit-labour-assessment-launched>

ITF (2021). A Just Transition for Urban Transport Workers. Fédération internationale des ouvriers du transport. ITF Global. Disponible sur : <https://www.itfglobal.org/en/reports-publications/just-transition-urban-transport-workers>

ITU (2022). Measuring digital development. Facts and figures 2021. International Telecommunication Union. Disponible sur : <https://www.itu.int/en/ITU-D/Statistics/Documents/facts/FactsFigures2021.pdf>

James, Deborah (2023). "Comment l'agenda du commerce numérique de l'UE vient saper le contrôle sur les grandes entreprises technologiques". Rapport commandé par le groupe La Gauche au Parlement européen. Mars 2023. Disponible sur : <https://left.eu/issues/publications/eu-digital-trade-rules-undermining-attempts-to-rein-in-big-tech/>

JTC (2022). Just Transition in action. Union experiences and lessons from Canada, Germany, New Zealand, Norway, Nigeria and Spain. Just Transition Center (JTC). Disponible sur : [191120 - just transition case studies.pdf \(ituc-csi.org\)](https://www.jtc-csi.org/191120-just-transition-case-studies.pdf)

Kaza, Silpa; Yao, Lisa C.; Bhada-Tata, Perinaz; Van Woerden, Frank. (2018). What a Waste 2.0: A Global Snapshot of Solid Waste Management to 2050. Banque mondiale. Disponible sur : <http://hdl.handle.net/10986/30317>

Kishimoto, Satoko/Petitjean, Olivier/Lobina, Emanuele (2014). Here to Stay. Water Remunicipalization as a Global Trend. Amsterdam/London: PSIRU/Multinational Monitor/TNI. Disponible sur t : www.tni.org/files/download/heretostay-en.pdf

Nations Unies, Inde (2015). Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030. Disponible sur : <https://www.iom.int/fr/cadre-de-sendai-pour-la-reduction-des-risques-de-catastrophe>

Nations Unies, Inde (2022). Point sur les Objectifs de développement durable. Rapport du secrétaire général. Conseil économique et social. E/2022/55. Disponible sur : <https://unstats.un.org/sdgs/files/report/2022/secretary-general-sdg-report-2022--FR.pdf>

Nations Unies, Inde (2023). Cadre mondial d'indicateurs relatifs aux objectifs et aux cibles du Programme de développement durable à l'horizon 2030. E/CN.3/2023/2. Disponible sur : https://unstats.un.org/sdgs/indicators/Global%20Indicator%20Framework_A.RES.71.313%20Annex.French.pdf

United Nations India (2022). "ReNew Power, UNEP, SEWA launch one-of-a-kind programme to train women salt pan workers as solar technicians". 30 June 2022. Disponible sur : <https://india.un.org/en/193972-renew-power-unep-sewa-launch-one-kind-programme-train-women-salt-pan-workers-solar>

OIT (2015a). Principes directeurs pour une transition juste vers des économies et des sociétés écologiquement durables pour tous. Disponible sur : https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_emp/---emp_ent/documents/publication/wcms_432865.pdf

OIT (2015a). Recommandation n° 204 sur la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle. Disponible sur : https://www.ilo.org/dyn/normlex/fr/f?p=NORMLEXPUB:12100:0::NO::P12100_ILO_CODE:R204

OIT (2018). Directives sur le travail décent dans les services publics d'urgence. Bureau international du travail, Genève, 2018. Disponible sur : https://www.ilo.org/sector/activities/sectoral-meetings/WCMS_626553/lang--fr/index.htm

OIT (2021a). Acceso al agua para reducir el trabajo infantil en zonas rurales. Un aporte a la innovación tecnológica en la agricultura. Source : https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---americas/---ro-lima/---ilo-buenos-aires/documents/publication/wcms_776014.pdf

OIT (2021a). Principes directeurs sur la promotion du travail décent et de la sécurité routière dans le secteur des transports. Disponible sur : https://www.ilo.org/sector/activities/sectoral-meetings/WCMS_742636/lang--fr/index.htm

OIT (2021a). Appel mondial à l'action en vue d'une reprise centrée sur l'humain qui soit inclusive, durable et résiliente pour sortir de la crise du COVID-19. Disponibles sur : <https://www.ilo.org/digitalguides/fr-fr/story/globalcall#betweencountries>

OIT (2021a). Rapport de réunion - Réunion technique sur l'avenir du travail décent et durable dans les services de transport urbain (Genève, 30 août - 3 septembre 2021), Bureau international du travail, Département des politiques sectorielles, Genève, OIT, 2021. Disponible sur : https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_dialogue/---sector/documents/meetingdocument/wcms_795523.pdf

OIT (2021e). OIT (2021a). Transición justa y empleos verdes en el marco de la protección de la biodiversidad en América Latina y el Caribe. Source : https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---americas/---ro-lima/documents/publication/wcms_831480.pdf

OIT (2022). Rapport sur le dialogue social 2022 : la négociation collective pour une reprise inclusive, durable et résiliente. Disponible sur : https://www.ilo.org/global/publications/books/WCMS_856233/lang--fr/index.htm

OIT (2023a). Thèmes : petites et moyennes entreprises. Disponible sur : <https://www.ilo.org/global/topics/employment-promotion/small-enterprises/lang--fr/index.htm>

OIT (2023a). Emploi et questions sociales dans le monde. Tendances 2023. Disponible sur : https://www.ilo.org/global/research/global-reports/weso/WCMS_881008/lang--fr/index.htm

OMS (2023). Thèmes de santé : pollution atmosphérique. Organisation mondiale de la santé. Disponible sur : https://www.who.int/fr/health-topics/air-pollution#tab=tab_1

PNUE (2021). Drowning in Plastics – Marine Litter and Plastic Waste Vital Graphics. Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE). Disponible sur : <https://wedocs.unep.org/xmlui/bitstream/handle/20.500.11822/36964/VITGRAPH.pdf>

RSCD (2018). La contribution du dialogue social au Programme 2030 - Formaliser l'économie informelle FR - D/2018/11.962/10. Disponible sur : https://www.ituc-csi.org/IMG/pdf/sd_2030agenda_fr.pdf

RSCD (2019). La contribution du dialogue social au Programme 2030. Promouvoir une transition juste vers des économies et des sociétés durables pour tous. Disponible sur : <https://www.ituc-csi.org/dialogo-social-para-ods-promoviendo-transicion-justa>

Spooner, Dave et Mwanika, John Mark (2017). Transforming Transport Unions through Mass Organisation of Informal Workers: A Case Study of the Amalgamated Transport & General Workers' Union (ATGWU), Uganda. Disponible sur : https://www.researchgate.net/publication/318723565_Transforming_Transport_Unions_through_Mass_Organisation_of_Informal_Workers_A_Case_Study_of_the_Amalgamated_Transport_General_Workers%27_Union_ATGWU_Uganda

DAES-ONU (2022). Rapport sur les objectifs de développement durable 2022. Disponible sur : https://unstats.un.org/sdgs/report/2022/The-Sustainable-Development-Goals-Report-2022_French.pdf

WaterAid (2019). UN High Level Political Forum 2019: an opportunity to protect the human rights of sanitation workers and manual scavengers. 9 juillet 2019. Avinash Kumar. Source : <https://washmatters.wateraid.org/blog/un-high-level-political-forum-2019-an-opportunity-to-protect-the-human-rights-of-sanitation>

